

BULLETIN DU P. C. M.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

DES

Ingénieurs des Ponts et Chaussées
et des Mines

SIÈGE SOCIAL

*Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
28, Rue des Saints-Pères, PARIS*



PARIS
Henri CHARLES-LAVAUZELLE
Éditeur militaire
Boulevard Saint-Germain, 124
(MÊME MAISON A LIMOGES)

SOMMAIRE

- I. — *Inauguration du monument des Ingénieurs des ponts et chaussées morts pour la France.*
Discours de M. le Directeur de l'École nationale des ponts et chaussées; réponse de M. le Ministre des Travaux publics.
 - II. — *Fonctionnement intérieur du P. C. M. :*
 - Changements dans la liste des Ingénieurs.
 - A. — Adhésions. — Démissions.
 - B. — Décès.
 - C. — Promotions, mutations, changements d'adresse ou de résidence, etc.
 - D. — Légion d'honneur.
 - III. — *Procès-verbal de la réunion du Comité du 20 novembre 1920.*
 - IV. — *Banquet présidé par le Ministre.*
 - V. — *Abonnements collectifs pour 1921.*
 - VI. — *Divers :*
 - Souvenir des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines morts pour la France (2^e et dernière liste des souscripteurs volontaires).
-

I

Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées

et

les Anciens Elèves de l'Ecole des Ponts et Chaussées

MORTS POUR LA FRANCE

La cérémonie d'inauguration des plaques destinées à perpétuer la mémoire de tous les anciens élèves de l'Ecole des ponts et chaussées tués à l'ennemi ou morts de blessures ou des fatigues de la guerre a eu lieu à l'Ecole le mercredi 10 novembre, à 15 heures, sous la présidence de M. LE TROCQUER, Ministre des travaux publics. Les membres des familles des camarades morts pour la France, les représentants de notre Association, de notre Société amicale de secours et de l'Association des anciens élèves externes de l'Ecole, ainsi qu'un grand nombre d'ingénieurs, étaient présents.

M. LE GRAIN, directeur de l'Ecole, a adressé à M. le Ministre les paroles suivantes :

Monsieur le Ministre,

Cette grande maison est la vôtre, parce que vous êtes le chef suprême de l'Administration des ponts et chaussées; mais elle est aussi — et surtout — la vôtre, parce que vous y avez passé trois années de votre laborieuse carrière, trois années qui ont façonné votre esprit et votre cœur à ces nobles traditions. Vous êtes un de ses fils, et je ne saurais vous dire combien est douce pour nous cette pensée, dans ce jour où la grande famille en deuil se resserre autour de vous pour glorifier les noms de ses membres disparus. Veuillez, Monsieur le Ministre, en agréer l'expression toute faite de respectueuse et familiale affection.

Mesdames, Messieurs,

En août 1914, l'Ecole nationale des ponts et chaussées comptait 158 élèves : 39, soit le quart, sont tombés pour la France au cours de la guerre; quatre membres du corps enseignant et un agent du service intérieur sont tombés avec eux.

L'Ecole a donc payé un tribut immense à la patrie, mais elle a acquis le patrimoine de gloire le plus magnifique, le plus pur que l'homme puisse imaginer ici-bas.

Nous sommes réunis pour consacrer pieusement la mémoire de ces glorieux morts, pour saluer, gravés dans le granit, leurs noms que le passage des siècles sera impuissant, désormais, à effacer, alors que, de tout ce qui nous entoure, il aura dissipé jusqu'au souvenir.

Elevons nos pensées et nos cœurs vers eux, vers leurs parents, vers leurs femmes, vers leurs enfants qui ont payé dans les larmes la rançon de leur gloire. Mais ils sont morts si grands que le deuil qu'ils laissent derrière eux ne ressemble en rien à l'ordinaire détresse humaine : ils sont partis dans un rayonnement, dans un flottement de drapeaux, déjà couverts des lauriers de la victoire qu'ils savaient certaine; ils sont partis l'épée tenue ferme et serrée contre la poitrine, le regard fixé sur l'image de la France, où tout ce que nous aimons vient se fondre. Ce regard ne demande pas des larmes; il ordonne l'énergie, l'effort sans repos ni trêve qui donnera seul, dans la victoire ou dans la mort, l'orgueil du devoir accompli.

Écoutez, du reste, leurs pensées suprêmes, si hautes, qu'elles ne paraissent plus appartenir à ce monde :

« Si vous recevez ces lignes, écrit l'un d'eux à ses parents, la veille du jour où il pressentait qu'il devait mourir, ce sera que Dieu n'aura pas voulu que je termine la campagne. Certes, j'aurais préféré assister à la victoire définitive et vous retrouver après une paix glorieuse, mais je suis content, tout de même, de mourir pour la patrie et de contribuer pour une faible part au triomphe du droit et de la justice. Ne me pleurez pas; ce n'est pas le moment des larmes. Le triomphe est imminent, mais il faut pour cela que toutes les volontés, toutes les énergies soient dirigées vers ce but. Quand ce triomphe sera arrivé, soyez fiers d'avoir donné votre fils pour y participer et songez combien le sacrifice d'une vie humaine est peu de chose devant une telle cause. »

Oui, derrière vos larmes, vous avez le droit de vous parer de fierté, vous tous que chérissaient nos morts, et, en nous inclinant devant vous, nous souhaitons que vos cœurs trouvent un suprême réconfort dans leurs suprêmes et dernières volontés.

L'abnégation, le sacrifice complet de soi-même consenti pour la France avec la simplicité des vrais soldats, nous les retrouvons partout; mais, pour les maintenir dans leur plénitude, sans défaillance, pendant des années sans fin, quelles qualités morales n'a-t-il pas fallu à nos jeunes officiers! Le livre d'or de l'École est rempli des exemples que tous en ont donné. Sapeurs, canonniers, fantassins, aviateurs, tous rivalisent d'énergie, d'endurance, de ténacité; et la morsure du temps qui vient à bout des plus grands cœurs ne parvient pas à les entamer : c'est là, sans doute, leur vertu la plus éclatante, celle qu'aucun éloge, qu'aucun tribut de reconnaissance ne relèvera jamais trop haut, celle qui, par avance, les désignait pour la victoire. Blessés, épuisés, ils ne se laissent évacuer qu'à la dernière limite de leurs forces; à peine remis, ils s'évadent des hôpitaux, des dépôts, des lieux de convalescence, pour retourner vers la bataille reprendre l'effort interrompu. Et on les voit réapparaître aux tranchées, aux assauts, dans les guerres de mines, dans les duels de l'air, partout où l'on se bat et où l'on meurt; et partout, ils font, ils continuent, sans compter les jours, tête baissée, toutes les énergies tendues, à faire la grande poussée sous laquelle il faut que l'autre poussée tombe.

Quant à la bravoure tout court, à la bravoure française, elle éclate dans tous les témoignages; les citations, dans leur style d'épopée, la relèvent sous toutes ses formes : « Brillant officier, ayant la plus parfaite insouciance du danger; très beau caractère, d'une bravoure exceptionnelle; a montré beaucoup d'entrain et de cranerie sous le feu; toujours en première ligne, prenant plaisir au danger... » Il faudrait les lire toutes. Et, en les lisant, on s'arrêterait certainement au nom d'un élève étranger qui s'enrôla dans la légion dès la déclaration de guerre et qui fut, par le cœur comme par l'épée, un admirable Français.

Nos morts ont donc eu tous, groupées en un faisceau d'acier, l'ensemble des vertus qui distinguent les plus grands d'entre les hommes; l'amour de la patrie, le sentiment du devoir poussé jusqu'à l'abnégation complète,

la ténacité et la persistance dans l'effort, le courage, la bravoure. Leurs noms resteront familiers et vénérés dans ces lieux où ils se perpétueront en un exemple toujours vivant et comme un titre de grandeur et de fierté. Nous les confions aux générations qui se pressent derrière nous; nous leur en remettons aujourd'hui la garde sacrée; les voici : d'Abbadie d'Arrast, Albert, Binet, Bloch, Borgoltz, Bourdé, Caillot, Chêne, Douvillé, Doynel, Dubas, Dubois, Dupont de Dinechin, Fallard, de Feuillet, Gouton, Hagues, Jeannin, Kuhn, Louvet, Le Marec, Maze, Meugnier, Milon, Morizot, Mothiron, Nicolet, Peruffo, Pivert, Rojot, Rothstein, Rousseau, Salandrouze, Le Moullec, Salleron, Schloesing, Seiglet, Stintzy, Talpin, Teissèdre, Tournefier, Vergnes.

Demeurez nos exemples et nos guides; et dormez dans la gloire, ô nos morts tombés pour la France!

M. LE TROQUER, Ministre des travaux publics, a répondu en ces termes :

Mesdames, mon cher Directeur, Messieurs,

En pénétrant, à quelque vingt ans de distance, dans cette maison qui m'est si chère, j'éprouverais déjà une particulière émotion faite de toute la puissance du souvenir. Combien cette émotion se fait plus forte et plus poignante en nous voyant ici tous réunis pour saluer la mémoire de ces héros qui furent nôtres et qui ne nous ont quittés que pour l'immortalité! Et à cette heure où, dans tout notre pays de France, par ces journées d'automne au cours desquelles l'année elle-même se pare de teintes d'or avant de disparaître, l'on s'apprête à célébrer d'un même cœur ceux qui, dans la défaite, n'ont jamais désespéré, et ceux qui, par leur sacrifice sublime, ont réalisé l'espoir de la patrie en réalisant la victoire, comment ne serais-je pas ému, moi à qui il est donné d'associer ici, au nom du gouvernement de la République, le pays tout entier à l'hommage que notre piété nous dicte de rendre à nos camarades morts au champ d'honneur.

O noms nouvellement gravés, qui venez rejoindre sur cette pierre — comme vous vous mêlez à eux dans notre reconnaissance — ceux des aînés qu'un sort aussi glorieux y avait jadis inscrit, c'est une grande page de l'histoire de notre pays que vous tracez ainsi! c'est un demi-siècle de souffrances d'abord, puis de travail énergique, d'espérance contenue, d'angoisse et de victoire enfin, qui s'évoque par vous sur cette stèle, dans cette calme cour, où paraissaient ne devoir jamais pénétrer les bruits du dehors, mais où se développait, à l'ombre des heures studieuses et des leçons savantes, l'amour le plus profond et le plus élevé de la patrie.

Dans la fréquentation journalière des maîtres de la pensée humaine, dans l'usage permanent de la raison la plus pure, dans la pratique constante de la méthode scientifique, ceux qui étaient ici avaient appris à aimer la vérité et à ne connaître que le droit qui la sert, et ils ne les séparaient ni l'une ni l'autre de la France, à laquelle les attachait le lien filial le plus sacré, parce qu'ils savaient qu'elle est, cette France, l'abri de la vérité et la terre du droit.

Aussi, le jour de l'agression, se levèrent-ils pour défendre, avec leur pays, tout ce à quoi ils devaient la valeur de leur intelligence et la culture de leur esprit. Sur les champs de bataille, ils ont été les premiers devant le danger, parce qu'ici aussi, ils avaient appris ce que est le travail désintéressé qui n'a pour but que le progrès, parce qu'ils avaient appris que l'homme est peu de chose devant son œuvre, et que si, par son sacrifice, son œuvre grandit, son sacrifice n'est rien!

Oui, ils ont été les premiers au danger, les 310 citations à l'ordre du jour obtenues par les élèves et le personnel de l'École le prouvent.

Ce qui le prouve aussi, hélas! c'est le nombre de ceux qui sont restés sur les terres sanglantes! 41 élèves sur 158 que comptait l'École en 1914

sont tombés, rejoignant dans une fin glorieuse les 24 ingénieurs, anciens élèves, et les cinq membres du personnel qui ont fait don de leur vie à la patrie.

Ah! Messieurs, que ces chiffres montrent, dans leur triste éloquence, combien furent profondes les blessures du pays! Certes, bien des guerres ont déchiré le monde, courbant des jeunes têtes qui ne devaient plus se relever. Mais jamais l'intelligence et la pensée ne furent à ce point meurtries. Et quelles œuvres ne pouvait-on espérer de ces jeunes cerveaux dont la lumière s'est éteinte!

Mais il nous faut dire aussi combien fut précieux leur rôle dans la bataille. Les qualités qui auraient pu donner dans la paix de si beaux résultats, ils en ont, dans la guerre, fait l'usage le plus fructueux pour la victoire. Et, non seulement par les effets pratiques de leurs connaissances scientifiques, par l'habitude du travail qu'ils avaient acquise dans leurs fortes études, mais aussi par leur courage même; par leur action morale, par leur conscience du devoir, par le souci de la haute mission que leur valeur et leur culture intellectuelles leur avaient dévolue.

Pour des pertes comme celles-ci, le pays ne connaît pas plus de réparations qu'il ne peut en être offert à ceux qui les pleurent, et devant lesquels je m'incline.

On peut seconder l'effort de ceux qui relèvent les maisons en ruines; on peut aider la volonté et la ténacité laborieuse des paysans qui veulent ensemer les champs labourés par les obus, mais les jeunes intelligences abattues, quelles mains peuvent en recueillir les débris!

La France, pour guérir la blessure que cause leur perte, ne peut compter que sur elle-même; mais elle a raison d'y compter. Déjà, par les portes d'où, le jour de l'appel du pays, sont sortis leurs aînés, dont tous ne devaient pas revenir, les jeunes sont arrivés. Ils sont unis dans le travail et l'action comme leurs devanciers le furent par le devoir, dans la bataille. Déjà, ils sont sur ces bancs, apprenant de leurs maîtres, qui ont repris leurs tâches interrompues, les bonnes disciplines; déjà, ils recommencent à s'attacher à la recherche de la vérité et au développement de la raison.

La plus belle leçon qui pourra leur être donnée, c'est cette pierre qui s'en chargera. Lorsqu'ils traverseront cette cour, elle leur rappellera ce qu'ont fait ceux dont elle porte les noms gravés; elle leur dira de s'inspirer toujours de l'exemple de dévouement et de volonté qu'elle commémore. Le devoir qui leur incombe de rendre notre pays toujours plus vivant et plus fort s'imposera alors à eux avec une force sans cesse renouvelée. Ils l'accepteront, j'en suis sûr, vaillamment et allègrement; leurs mains serreront le flambeau à eux confié par leurs aînés; et les parents des disparus, lorsqu'ils viendront ici s'incliner pieusement, verront dans les regards de ces jeunes gens briller la lueur qui illuminait les yeux qui se sont fermés, et ce sera pour eux la plus digne et la plus haute des consolations.

O morts glorieux, au nom du pays, je m'incline devant vous qui, par votre sacrifice sublime, avez fait que l'humanité soit libre et la France immortelle.

II

Fonctionnement intérieur du P. C. M.

Changements dans la liste des Ingénieurs

A. — ADHÉSIONS A L'ASSOCIATION.

M

DURRINGER, I O P.

DÉMISSIONS DE L'ASSOCIATION.

MM

DUBRUQUE, I C P, en retraite.
SOULIE, I C P, en retraite

MM.

AUDIBERT, I O M
LLAUEL (André), I O M

B — DÉCÈS.

MM.

BARBE, I G P
HUMBERT (Adolphe), I. O P, en retraite.

C. — PROMOTIONS ET MUTATIONS.

1° FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ.

Ponts et chaussées.

INSPECTEURS GÉNÉRAUX DE 1^{re} CLASSE

MM

LE CORNEC
TUR

INSPECTEURS GÉNÉRAUX DE 2^e CLASSE

M

SIGAULT.

INGÉNIEURS EN CHEF.

Par arrêté du 23 novembre 1920, les
avancements ci-après ont été accordés
dans le personnel des ingénieurs des
ponts et chaussées, en conformité du ta-
bleau d'avancement, homologué par
arrêté en date du même jour, savoir

*Ingénieurs en chef de 1^{re} classe nommés
hors classe*

MM

BEZAULT
HUET

MM.

GUIOTTON.
PENDARIÈS.
PRINCE.
LORIEUX.
DELAGE.
COUTURIER.
DUPERRIER.
WEISS.
BLAISE.
LAHAUSOIS.
VALLE.
MAILLET.
CONTE.
DAVID.
MAYER.
BAUER.
SUQUET.
VICAIRE.
VIELLE.
DE KERVILER.
TROTÉ.
BOURGOIS (Desiré).
OURSON.
PARENT.
BERTRAND.
NINGCK.
SARAZIN.
JOYANT.
TARTRAT.

*Ingénieurs en chef de 2^e classe élevés
à la 1^{re} classe.*

MM.

SIMSON.
DONIOL.
VERRIÈRE.
ARON.
LECOQ.
COMTE.
PEYCHEZ.
GRIMPRET.
BONNET.
MOREAU.
RÉZEAU.
GERDÈS.
STABLO.
ALIX.
MARLIO.
BOURGOIS (Victor).
AUBRY (Maurice).
MONTIGNY.
MELLOT.
ROCHERAY.
DÉLANDE.
THÉVENOT.
BARRILLON.
MAÎTRE-DÉVALLON.
MARGER.

MM.

SCHWOB.
LEVAILLANT.
BRIGOL.
TESSIER.
ADER.

L'effet de ces dispositions remontera
au 1^{er} juillet 1920.

Par décret en date du 27 octobre 1920
rendu sur le rapport du Ministre des
travaux publics, ont été nommés ingé-
nieurs en chef des ponts et chaussées
de 2^e classe, pour prendre rang à dater
du 1^{er} novembre 1920, les ingénieurs
ordinaires de 1^{re} classe dont les noms
suivent, inscrits au tableau d'avance-
ment pour le grade d'ingénieur en chef,
savoir :

MM.

VARVIER (Victor-Louis).
FRONTARD (Jean).
PERRET (Jules-Marie).
POUYANNE (Armand-Albert).
PERRISSOUD (Alexandre-Auguste-Julien).
RASCOL (Casimir-Alphonse-Paul).

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

*Ingénieurs ordinaires de 2^e classe élevés
à la 1^{re} classe (cadre ordinaire).*

(Arrêté du 23 novembre 1920.)

MM.

BARE.
BUISSON.
COSIE.
BROQUAIRE.
RABY.
LANTENOIS.
AUBERTIN.
MONAT.
DEVOUCOUX.
BOUTET.
GENET.
REGNAULD.
GUYON-GELLIN.
MISSEAH.
BLANCHET.
CHIDAINE.
MALET.
NICOLAS.
FERRUS.
LABDIE.
PIGLET.
PRÉDHUMEAU.
CHAVANES.
DEGOVE.

MM.

DEBARNOT.
ABOULET.
AVIER.
AUREL.
ALETTE.
BRAMAIN.
MARCHELX.
COURTAIGNE.
GARBE.
GIRARDOT.
CRÉPIN.
MARTIN.
WELL.
LANOS.
SCHWARTZ.
PARMENTIER.
BÉRARD.
DE WILLOT-LEAUCHEMIN.
CASSAGNE.

L'effet de ces dispositions remontera au 1^{er} juillet 1920.

Ingénieurs ordinaires de 2^e classe élevés à la 1^{re} classe (cadre spécial).

(Arrêté du 23 novembre 1920.)

MM.

BEVAVASSEUR.
BOLAS.
BOLOMBANI.
ARDIN.
BALU.
BASTÉRA.
BINTOUSKY.
BARTINOT.
BLATEL.
BOURNET.
BÉSTRE.
BORDE.
BONDET.

L'effet de ces dispositions remontera au 1^{er} juillet 1920.

Ingénieurs ordinaires de 3^e classe.

(Pour compter du 1^{er} novembre 1920.)

MM.

KOCH.
BRIGOL (Pierre).

Par décret du 13 novembre 1920, rendu sur le rapport du Ministre des travaux publics, les ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées à titre provisoire et les élèves ingénieurs des ponts et chaus-

sées, dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, ont été nommés ingénieurs ordinaires de 3^e classe des ponts et chaussées, pour prendre rang à dater du 16 novembre 1920, savoir :

MM.

PLANTARD (Julien-François-Marie).
CESTRE (Louis-Maurice-Edmond).
ESTANG (Albert-Louis-Eucher).
MARTINET (Raymond-Guy).
CUSTAUD (Charles-Yvan).
FÉLIX (Robert-Jean-Vincent).
BESSE (Robert-Hippolyte).
CLÉMENT (Marcel-Jean-Léon).
GENTHIL (André).
FONTAINE (Joseph-Louis-Gustave-Maur.).
LEDAUX (Gaston-Georges).
PORCHEZ (Armand).
HUBIE (Jacques-Emile).
FORGES (Edouard-Constant).
POUYAT (René-Raoul-Marie).
GAZET (Adolphe-Eugène).
GOURNET (Léon-Michel-Théod.-Etienne).
BONFILS (Maurice-Emile-Alexandre).
DUPIN (Gabriel-Jean-Armand).
BOURGEORS (René-Jules).
BOULY (Georges-Casimir-Jean).
FERRIER (Raoul-Jean-Bapt.-Oct.-Gilbert).
SAINTFLOU (Georges-Ernest).
ROUX (Edouard-Jean-Eugène).
AUBERT (Jean-Marie-Louis-Antoine).
RENAUD (Pierre-Jean-Marie).
BARBIER-SAINT-HILIRE (Phil.-Et.-Franç.).
CRÉANGE (Maurice).
MASSELIN (Albert-Henri).
MESNAGER (René-Alexandre-Marie).
LECVY (Paul-Joseph-Pierre).
ESARTE (Henri-Louis-René).
GIBERT (René-Victor-Paul).
RUPILLY (Georges-Victor).
MITAULT (Robert-Charles-Paul-Marie).
LANG (Henri-Salomon).
MARTIN (Paul-Eugène-Joseph-Jean).
PIZON (Jean-Adrien).
HAGUENEAU (Daniel-Isaac).
BUOVOLO (Marcel-Antoine-Gaétan).
HEDUY (Yves-Emilien).
MEUNIER (Gaston-Arthur-François).
LAHAYE (Robert-Julien).
DUFRIER (Georges-André).
RIME (Edouard-Xavier).
MABLIN (Jules-Emile).
RENAUD (Albert-Emile-Eugène).

Par décret du 13 novembre 1920, rendu sur le rapport du Ministre des travaux publics, les ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées à titre provisoire,

dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'Ecole nationale des ponts et chaussées, ont été nommés ingénieurs ordinaires de 3^e classe des ponts et chaussées, pour prendre rang à dater du 16 novembre 1920, savoir :

MM.

LEPOINTE (Pierre-Auguste-Marcel).
ROBERT DE BEAUCHAMP (Martin-Félix-François-René).
BOUCHER (Albert-Étienne).
DUPONT (Louis-André).
GASPARD (Bernard-Edouard-Nicolas).
COURSIN (Léon-Hippolyte-Eugène).
BEAU (Christian-Joseph-Bernard).

MM.

MAHÉ (Joseph-Jean-Vincent-Marie).
DESIGNES (Louis-Jean-Baptiste-Michel).
CHARY (Paul-Georges).
LEROUX (Marcel-Emile-Amand).
BLOSSET (Marcel).
ROUSSEL (René-Jean-Louis).
EGUILON (Georges).

Ces ingénieurs ne pourront être admis définitivement dans les cadres prévus pour les ingénieurs des ponts et chaussées au budget ordinaire du ministère des travaux publics qu'à la condition d'avoir satisfait aux obligations stipulées par le décret du 9 mai 1920 relatif au service colonial des ingénieurs des ponts et chaussées.

Mines.

Par arrêté du 2 décembre 1920, des Ministres des travaux publics et du travail, les avancements ci-après ont été accordés dans le personnel des ingénieurs des mines, en conformité du tableau d'avancement homologué par arrêté du 29 novembre 1920, savoir :

MM.

FRANTZEN.
SCHLUMBERGER.
GUILLAUME.
LOCHARD.

INGÉNIEURS EN CHEF DE 1^{re} CLASSE NOMMÉS HORS CLASSE.

MM.

LEPRINCE-RINGUET.
CHIPART.
DUSSERT.
DE RUFFI DE PONTEVÈS-GÉVAUDAN.
ÉTIENNE.
LOIRET.
DEPLINE.

INGÉNIEURS ORDINAIRES DE 2^e CLASSE ÉLEVÉS A LA 1^{re} CLASSE.

MM.

CHAPELLON.
WEILL.
GALLIOT.
LEJEUNE.
AUBERT.
DESPUIOLS.
GANIÈRE.
LE SUEUR.
ROUER.
PERRIN-PELLETIER.

INGÉNIEURS EN CHEF DE 2^e CLASSE ÉLEVÉS A LA 1^{re} CLASSE.

M.

VAUDEVILLE.

L'effet de ces dispositions remontera au 1^{er} juillet 1920.

2^e FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRE, EN DISPONIBILITÉ, ETC.

MM.

HERRMANN (Abel), I. C. P. Disponibilité.
CLAUDON, I. O. P. Disponibilité.

MM.

MECHIN, I. O. P. Congé II. C.
ROUER, I. O. M. Disponibilité.

3^e FONCTIONNAIRES EN RETRAITE.

MM.

BONAFOUS, I. C. P.
LURAND-LEVADE, I. O. P.

M.

MINGUIER, I. O. P.

CHANGEMENTS D'ADRESSE OU DE RÉSIDENCE.

Ponts et Chaussées.

INSPECTEUR GÉNÉRAL.

M.

FR, 5 bis, impasse du Maine, Paris-13^e.

INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

BROSSARD (René), 1, boulevard Henri-IV, Paris-4^e.

DELANDE, Rabat (Maroc).

JOYANT, 159, av. de Wagram, Paris-17^e.

DE MOLLINS, 2 chemin de la Piémonte, Lyon-Vaise (Rhône).

OURSON, 4, pl. du Président-Mithouard, Paris-7^e.

POCARD DU COSQUER DE KERVILER (Georges), 11, quai d'Orsay, Paris-7^e.

POUYANNE (Albert), 47, rue de Courcelles, Paris-7^e.

INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

AUBERT, 2, rue Blaise-Desgoffe, Paris.

BARBIER SAINT-HILAIRE, Service de la navigation de la Seine, Paris.

BEAU, Auxerre (Yonne).

BEDAUX, Senlis (Oise).

BESSE, 244, boul. Saint-Germain, Paris.

BLOSSET, 58, rue Emmanuel-Liais, Cherbourg (Manche).

BONFILS, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

BOUCHER, Saint-Nazaire (Loire-Infér.).

BOULY, Haguenau (Bas-Rhin).

BOURGEOIS, Lure (Haute-Saône).

BVOVOLO, Tunis.

CESTRE, Péronne (Somme).

CHARY, Hué (Annam).

EMENT, Lyon (Rhône).

ORTIN, 244, boul. Saint-Germain, Paris.

RSIN, Laon (Aisne).

RANGE, Service de la liquidation des stocks, Paris.

STAUD, Mulhouse (Haut-Rhin).

VIGNES, Bourges (Cher).

RES, Thonon (Haute-Savoie).

RRIER, Lorient.

PIN, Périgueux (Dordogne).

PONT (Louis), Hanoï (Tonkin).

ILLON, Ministère de l'agriculture, Paris.

TANG, Reims (Marne).

MM.

FÉLIX, Versailles (Seine-et-Oise).

FERRIER, travaux hydrauliques de la marine, Brest (Finistère).

FONTAINE, Calais (Pas-de-Calais).

GASPARD, Saïgon (Cochinchine).

GAZET, Tournon (Ardèche).

GENTHAL, Service de la navigation de la Seine, Paris.

GIBERT, Rabat (Maroc).

GIRAUD (Jean-Baptiste), Paris,

GOURRET, Valence (Drôme).

HAGUENAU, Périgucux (Dordogne).

HEDUY, Béthune (Pas-de-Calais).

HUBIE, Troyes (Aube).

ISSARTE, 244, boul. Saint-Germain, Paris.

JANDEAU, 20, boulevard Diderot, Paris.

L'HAYE, Charleville (Ardennes).

LANG, Ministère de l'agriculture, Paris.

LECAT, Toulouse (Haute-Garonne).

LEPOINTE Hanoï (Tonkin).

LEROUX, Saïgon (Cochinchine).

LHITÉ, Chalon-sur-Saône (Saône-et-L.).

MARLIN, Metz (Moselle).

MARCORELLES, 6, rue de Chizy, Neuilly-sur-Seine (Seine).

MARTIN, Roanne (Loire).

MARTINET, Alger.

MASSÉLIN, Montpellier (Hérault).

MECHIN, 36, avenue Bosquet, Paris, et ingénieur en chef des chemins de fer de Tanger à Fez, à Tanger (Maroc).

MESNAGER, Mâcon (Saône-et-Loire).

MEUNIER, chemin de fer de l'Etat, contrôleur des lignes nouvelles, Paris.

MITAUULT, Laval (Mayenne).

PARTRIDGE, Dunkerque (Nord).

PIZON, Honfleur (Calvados).

PLANTARD, Arras (Pas-de-Calais).

PORCHEZ, Tours (Indre-et-Loire).

POUPET, 19, rue Carnot, Châlons-sur-Marne (Marne).

POUYAT, Toulouse (Haute-Garonne).

RAPILLY, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

RICME, Philippeville (Constantine).

RENAUD (Albert), Bordeaux (Gironde).

RENAUD (Pierre), Rouen.

ROBERT DE BEUCHAMP, Hanoï (Tonkin).

ROUSSEL, Cambrai (Nord).

ROUX, Bort.

SAINFLOU, Marseille (Bouches-du-Rhône).

SOLEIL, Rouen (Seine-Inférieure).

VILLIÉ, 105, rue de la Bassée, Lille (N.).

ELÈVES INGÉNIEURS FAISANT FONCTIONS
D'INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

COMMELIN, Chaumont (Haute-Marne).
ELOY, Mulhouse.

MM.

LIOTARD, Digne (Basses-Alpes).
PLIET, Colmar (Haut-Rhin).
SIMON, Châlons-sur-Marne (Marne).

Mines.

MM.

DUMAS, I. O. M., 11, avenue du Maine, Paris-15^e.
LANCRENON, I. O. M., 81, boulevard Saint-Michel, Paris.

D. LÉGION D'HONNEUR.

Ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion
d'honneur :

Au grade d'officier.

M.

MAYER (Eugène), I. C. P.

Au grade de chevalier.

MM.

AUBRY (Charles), I. C. P., Régions libé-
rées.

MM.

DE JOYET, I. O. P., Guerre.
PARMENIER, I. O. P., Guerre.
PEIT (Leon), E. I. P., Guerre.
SALVANI, I. O. P., Régions libérées.
VINLOUSKY, I. O. P.

III

Procès-verbaux des séances du Comité

Réunion du Comité du 20 novembre 1920.

Etaient présents : MM. COLSON, président; VIDAL, BÈS DE BERG, GUYOT, RIBOUD, VERRIÈRE, WATIER, ARBELOT, BUFQUIN, COLLIGNON, NAUD, BOUTTEVILLE; MM. DUPONT et LE CREURER.

Excusés : MM. LOIRET, VALETTE.

M. LE PRÉSIDENT met le Comité au courant de la correspondance parvenue au Comité, ainsi que des principaux événements survenus depuis la dernière séance.

La modification suggérée, à la suite de la dernière séance, à propos des dispositions transitoires à insérer dans le décret modifiant les conditions d'avancement des ingénieurs, a été prise en très sérieuse considération par l'Administration, qui va faire modifier le décret dans le sens demandé; c'est ce qui explique le retard apporté à la publication du tableau d'avancement des ingénieurs proposés pour le grade d'ingénieur en chef.

La question du relèvement des frais et honoraires pour travaux particuliers est également soumise à l'examen d'une commission. M. ARBELOT fait préciser certains points destinés à lui permettre de soutenir le point de vue du Comité devant la Commission.

M. ARBELOT a signalé que, d'après une interview parue dans les journaux, un projet d'organisation régionale, d'initiative gouvernementale, envisagerait la suppression des ingénieurs en chef des départements.

M. LE PRÉSIDENT estime qu'il n'y a pas urgence à s'occuper actuellement de cette question, qui se rattache à un projet de transformation administrative encore bien éloigné d'aboutir.

M. HAMON a écrit au Comité pour signaler la situation faite aux ingénieurs du cadre spécial par une récente décision ministérielle (30 octobre 1920), qui supprime l'indemnité allouée à ces ingénieurs en vertu de l'article 5 du décret du 18 décembre 1906.

M. LE PRÉSIDENT expose la thèse de l'Administration, qu'il en a

entretenu. Elle estime que la récente augmentation de traitements a rendu sans objet cette indemnité, laquelle n'avait d'autre but que d'éviter à d'anciens conducteurs une diminution de traitement au moment de leur nomination comme ingénieurs et qui leur a été maintenue pour que leurs avancements ultérieurs leur procurent une augmentation réelle.

M. VERRIÈRE s'élève contre cette théorie; par principe, il se déclare opposé à toute mesure prenant prétexte d'une amélioration de traitement qui n'est que la conséquence forcée de l'augmentation du coût de la vie pour retirer à une catégorie quelconque de fonctionnaires un bénéfice déjà acquis.

PLUSIEURS MEMBRES croient bien difficile de soutenir que toute allocation, une fois obtenue par un ingénieur, est devenue intangible quand sa situation est améliorée. Il faut examiner l'origine et le but de l'allocation pour se rendre compte de ce que l'on peut demander.

Après discussion, le Comité se rallie à l'opinion formulée par M. VIDAL, suivant laquelle il y a lieu de rechercher quelle serait la situation actuelle des camarades en question s'ils étaient restés dans le cadre des conducteurs, en faisant fonctions d'ingénieurs, et de comparer cette situation à leur situation actuelle comme ingénieurs, de manière à établir si le principe qui a motivé l'indemnité initiale reste applicable.

M. LELEU a écrit pour attirer l'attention sur la situation des ingénieurs de l'examen professionnel de 1919 et sur les conditions dans lesquelles il leur sera tenu compte des années de guerre.

M. LE PRÉSIDENT et M. BOUTTEVILLE rappellent que la question, qui n'a pu être tranchée par décret, est examinée par une commission chargée d'élaborer un projet de loi générale applicable à tous les fonctionnaires. Elle peut être résolue sans aucune difficulté pour tous les ingénieurs dont la situation dans le corps était déjà définie au moment de la mobilisation, en particulier pour tous ceux qui ont été recrutés par un concours normal antérieur à la guerre. Pour les ingénieurs des concours spéciaux ou des concours suspendus par la guerre, qu'il s'agisse de ceux de l'École polytechnique et de l'École des ponts ou de l'examen professionnel, la solution est plus délicate, puisqu'il faut faire une hypothèse sur l'époque où ils auraient été reçus à des épreuves qui n'ont pas eu lieu. On ne peut jusqu'ici que signaler, à titre d'indication, la tendance déjà manifestée de la résoudre dans un sens très libéral.

M. VALETTE, qui a écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance du Comité, a signalé plusieurs questions.

L'avancement des ingénieurs ordinaires n'a pas été fait en 1920,

alors que celui des ingénieurs en chef et des ingénieurs des travaux publics de l'Etat a paru en temps voulu.

M. ARBELOT est chargé de se renseigner à ce sujet.

La lettre de M. VALETTE signale également que des précédents auraient été admis par l'Administration des finances pour rembourser des frais de déplacement à un taux égal à celui qui est prévu dans le décret à intervenir, par anticipation sur l'approbation dudit décret.

Bien que cette question perde de son actualité, à la suite de la récente déclaration de M. le Ministre (banquet de l'Association générale des Ingénieurs T. P. E.) annonçant la prochaine publication du décret en question, M. ARBELOT est chargé de se renseigner à ce sujet.

Enfin, M. VALETTE, signalant la campagne commencée par les ingénieurs T. P. E. pour obtenir une échelle de traitements : 7.000 francs à 14.000 francs, suggère que le P. C. M. pourrait en profiter pour demander à nouveau que les traitements des ingénieurs en chef et des inspecteurs généraux soient portés au double de leur valeur ancienne.

M. BURQUIN rappelle que cette question est liée à celle de la réduction du nombre des postes, que l'Administration a semblé disposée à poursuivre, notamment d'après le rapport du 10 janvier 1919, déposé au nom de la commission TOURTAY, qui envisageait une réduction de 25 p. 100 dans le personnel des ingénieurs. Il semble qu'en opérant bénévolement, dès maintenant et jusqu'à l'extrême du possible, la compression des effectifs, l'Administration se soit placée en mauvaise posture pour le jour où soit les commissions parlementaires, soit le Ministre des finances, subordonneraient toute augmentation de traitement à une réduction corrélative des effectifs; elle abandonne ainsi le seul gage qui puisse constituer, pour l'avenir, la contre-partie d'une amélioration de nos traitements ou indemnités.

M. LE PRÉSIDENT estime qu'il ne faut pas s'exagérer l'importance du rapport de 1919 : il n'a guère été invoqué, jusqu'ici, pour refuser de combler une vacance quand les services locaux le demandaient. Quant à l'augmentation des traitements, elle continue à lui paraître très difficilement réalisable, pour l'instant, à raison des principes d'assimilation entre tous les fonctionnaires aujourd'hui admis; c'est pour cela qu'il convient de s'orienter plutôt dans la voie d'une amélioration des indemnités de fonctions et accessoires.

M. VERRIÈRE demande s'il ne serait pas temps d'envisager la suppression du qualificatif « ordinaire » qui accompagne le titre d'ingénieur des ponts et chaussées. Le titre d'ingénieur des travaux publics de l'Etat apparaît comme plus général et par suite correspondant à une situation plus élevée que celui d'ingénieur

des ponts et chaussées, surtout lorsque celui-ci est accompagné du qualificatif « ordinaire ». — Le prestige du véritable ingénieur se trouve par suite atteint, surtout en province. Il propose donc qu'on remplace le mot « ordinaire » par « principal ». — L'élève ingénieur actuel deviendrait ingénieur.

M. ARBELOT estime qu'il serait fâcheux de renoncer à une appellation qui conserve au corps tout entier son caractère traditionnel; en dénommant « principal » par exemple le grade de début de la hiérarchie des ingénieurs, on laisserait sous-entendre que ce grade n'est pas le premier, ce qui ne pourrait que favoriser une équivoque.

M. LE PRÉSIDENT estime que ces questions de dénomination n'ont pas une grande importance.

Le Comité décide de ne pas donner suite à la proposition.

Quelques observations sont ensuite échangées sur les diverses candidatures qui lui ont été signalées à propos du prochain renouvellement partiel.

M. BÈS DE BERC donne ensuite lecture de trois notes préparées par lui et relatives : la première, à une démarche à faire auprès du Ministre du travail pour obtenir le relèvement de l'indemnité accordée sur les fonds de ce ministère aux ingénieurs des mines; la seconde, aux allocations données par le bureau national des charbons; la troisième, à la répartition des indemnités de fonction.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître qu'il a eu la veille l'occasion d'entretenir des indemnités afférentes au contrôle du travail dans les mines M. le Ministre du travail, qui lui a paru très bien disposé.

Les diverses notes sont adoptées par le Comité, qui charge son bureau de les soumettre à M. le Ministre.

M. VIDAL demande qu'une démarche nouvelle soit faite auprès de l'Office national de la navigation et s'offre à rédiger un projet de communication en ce sens.

Le Comité accepte cette offre et décide que de nouveaux efforts seront faits pour aboutir de ce côté.

M. LE PRÉSIDENT informe le Comité qu'il a reçu de M. LE BESNERAIS, ingénieur des mines, actuellement élève à l'École, une lettre faisant ressortir l'insuffisance des traitements alloués aux camarades des jeunes promotions pendant la durée de leur passage dans les écoles d'application, M. LE PRÉSIDENT a invité M. LE BESNERAIS à venir exposer verbalement la question devant le Comité.

M. LE BESNERAIS signale, tout d'abord, qu'il a envisagé particulièrement la situation des ingénieurs des mines, mais que la

question intéresse au même titre leurs camarades des ponts et chaussées. Il expose que le traitement net des ingénieurs à titre provisoire s'élève à 10.700 francs (indemnité de résidence comprise), tandis que leurs camarades de promotion touchent, pendant leur séjour dans les diverses écoles d'application militaires, de 14.580 à 16.500 francs (selon qu'ils sont célibataires ou mariés) pour les poudres, de 13.620 à 15.600 francs pour le génie maritime, de 12.360 à 14.700 francs pour l'artillerie et le génie. Il serait désirable que les ingénieurs des ponts et des mines fussent placés tout au moins dans la même situation que leurs camarades du génie maritime; M. LE BESNERAIS demande en conséquence l'intervention du P. C. M. en vue de faire allouer aux ingénieurs élèves une indemnité de 240 francs par mois pour les célibataires et de 405 francs par mois pour les ingénieurs mariés.

Le Comité se montre très ému des renseignements fournis par M. LE BESNERAIS. Mais il doute beaucoup qu'il soit possible d'obtenir les indemnités indiquées; en effet, ces chiffres sont établis par comparaison avec des écoles militaires, et l'Administration des finances, dominée par le principe de l'assimilation des divers fonctionnaires civils, ne voudra pas créer un précédent que tous invoqueraient.

Le Comité décide qu'il appellera l'attention de l'Administration sur les points signalés par M. LE BESNERAIS, en insistant tout particulièrement sur l'insuffisance absolue des indemnités pour charges de famille actuellement allouées aux fonctionnaires relevant des départements ministériels autres que la Guerre et la Marine. Il estime que ces indemnités doivent être à bref délai l'objet de relèvements notables et rendues proportionnelles aux traitements des bénéficiaires, ainsi qu'il l'a réclamé à diverses reprises.

Le Comité décide que sa prochaine réunion aura lieu le 19 décembre et que l'Assemblée générale aura lieu le dimanche 23 ou 30 janvier.

La séance est levée à midi 10.

Le Secrétaire,
ARBELOT.

Le Président,
C. COLSON.

A la suite de la séance a eu lieu, au restaurant Procope, un déjeuner auquel ont pris part quarante-deux camarades.

IV

Banquet présidé par le Ministre

Assemblée générale et Elections

Conformément au mandat qui lui avait été donné par le Comité, le Président a été demander à M. LE TROCQUER, Ministre des travaux publics, de vouloir bien présider un banquet qui aurait lieu la veille de l'Assemblée générale.

M. le Ministre a bien voulu accepter cette invitation. Le banquet aura lieu le samedi 22 janvier, au Palais d'Orsay, et l'Assemblée générale se réunira le lendemain dimanche 23 janvier, à l'École des mines.

Des convocations spéciales seront adressées aux membres de l'Association, avec l'indication des candidatures, pour le renouvellement partiel du Comité

V

Abonnements collectifs pour 1921

A la demande de divers camarades, la liste des publications offertes en abonnement collectif pour 1921 est ainsi complétée :

TITRES DES PUBLICATIONS.	PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UNE SÉRIE DE QUATRE LECTEURS			
	1 ^{er} ABONNÉ non direct.	2 ^o ABONNÉ.	3 ^o ABONNÉ.	L'ABONNÉ conser- vant la pu- blication.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Amour de l'Art (L').....	18 »	13 »	11 »	25 »
Comœdia illustré.....	19 »	14 »	12 »	24 »
Connaissance (La).....	8 50	5 »	4 »	10 50
Omnia.....	19 »	13 »	11 »	25 »
Revue de l'Ingénieur.....	20 »	15 »	12 »	23 »
Revue Universelle.....	26 »	17 »	15 »	34 »
Revue de la Semaine.....	19 50	13 »	11 »	25 50
<i>Fliegende Blätter</i>	22 »	16 »	13 »	22 »

Les camarades qui désireraient souscrire un abonnement à ces publications sont invités à adresser d'urgence leur demande à M. LE CREURER, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).

VI Divers

Souvenir des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines morts pour la France.

Nous publions ci-après la seconde et dernière liste des cotisations recueillies à ce jour, tant par l'École des ponts et chaussées que par le P. C. M., pour la souscription dont il est question dans le *Bulletin* n° 5 :

MM.		<i>Report</i>	510
BOUTTEVILLE (H.), I. G. P.	30 »	MM.	
BOUTTEVILLE (R.), I. O. P.	20 »	TONDU, I. O. P.....	25
CAILLET, I. G. P.....	20 »	TUR, I. G. P.....	20
GODIN, I. O. P.....	20 »	<i>Souscriptions collec-</i>	
LE CORNEC, I. G. P.....	20 »	<i>tives :</i>	
LEVESQUE, I. G. P.....	20 »	Elèves externes des cours	
LOEWY (André), I. C. P..	50 »	préparatoires.	205
LORIEUX (Edm.), I. C. P.	50 »	Elèves ingénieurs des	
MESNAGER, I. G. P.....	20 »	cours spéciaux.	415
MÉTIVET, I. C. P.....	10 »	Personnel de l'École.....	73
MIELLE, I. C. P.....	50 »	TOTAL	1.248
POUPET, I. C. P.....	25 »	Liste précédente publiée	
DE PRÉAUDEAU, I. G. P....	100 »	dans le <i>Bulletin</i> n° 6....	3.630
SALVANÉ, I. O. P.....	25 »	TOTAL GÉNÉRAL	4.878
SOULEYRE, I. C. P.....	50 »		
<i>A reporter</i>	510 »		

Le Gérant : M LE CREURER.
117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VI°).

Fonctionnement intérieur du P. C. M.

Comité.

Procès-verbal de la séance du 14 décembre 1919.

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de M. C. COLSON, président.

Etaient présents : MM. COLSON, VIDAL, GUYOT, ARBELOT, BUFQUIN, COLLIGNON, VALETTE, WATIER et BOUTTEVILLE.

Excusés : MM. VERRIÈRE, LOIRET, NAUD.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance d'une lettre d'un camarade qui désire voir hâter la nomination au grade d'ingénieur en chef des ingénieurs successivement désignés comme faisant fonctions. Le Président ajoute qu'il a reçu récemment l'assurance que les nominations correspondantes interviendraient à brève échéance. Cette indication sera transmise au camarade auteur de la lettre.

Le Comité s'entretient à nouveau de la question de désignation des chefs et inspecteurs d'exploitation des ports maritimes. Les communications insérées à ce sujet au *Bulletin* de novembre seront complétées et mises à jour. L'affaire continuera à être suivie.

Le Comité prend connaissance, à ce sujet, d'une lettre du camarade Renard (Marseille), dans laquelle celui-ci explique son attitude et donne son avis sur la situation de fait existant dans ce port.

M. VALETTE, absent à la dernière réunion, s'associe entièrement aux résolutions votées par le Comité en ce qui concerne l'examen professionnel des conducteurs pour le grade d'ingénieur.

M. LE PRÉSIDENT met le Comité au courant de la manière dont le comité d'avancement a compris son rôle sur cette question. Le Comité est d'avis qu'aucune mesure ne peut être prise avant qu'une décision soit intervenue.

M. LE PRÉSIDENT signale qu'il a été saisi par deux membres du Comité d'une proposition tendant à reprendre la question des traitements, pour tenir compte des avantages qui ont été obtenus

par les adjoints techniques et qui sont réclamés par les conducteurs. Il maintient, en ce qui le concerne, le point de vue qu'il a toujours soutenu tendant à faire porter tout l'effort sur les indemnités de fonctions étroitement liées à la suppression des retenues sur les indemnités locales, en considérant comme acquis les chiffres du traitement principal connus.

MM BURQUIN et ARBELOT soutiennent l'opportunité d'une démarche qui réserverait l'avenir, dans le cas où une révision des décrets qui vont bientôt intervenir serait ultérieurement envisagée. Ils signalent que, dès maintenant, les chiffres de la Commission interministérielle sont défavorables aux ingénieurs des ponts et chaussées, qui n'obtiennent pas l'assimilation de traitement avec des catégorics équivalentes de fonctionnaires, notamment les ingénieurs des P. T. T.

Sous réserve de la vérification de cette discordance, le Comité se range à l'avis de son président et renonce à réclamer sur les chiffres de la Commission une augmentation qui a déjà été refusée aux conducteurs et qui n'aurait aucune chance d'être admise. Il insiste pour que des précisions relatives aux indemnités de fonctions soient dès maintenant inscrites dans le décret à intervenir, qui fixera les nouveaux traitements.

M. ARBELOT met le Comité au courant de la question des indemnités accessoires (tournées, frais de déménagement), qui continue à faire l'objet des délibérations de la commission Voisin, à laquelle il a été convoqué, ainsi que de la question des frais de contrôle des chemins de fer d'intérêt local, toujours pendante devant la commission Tourtay. Le Comité le charge de répondre à quelques demandes particulières reçues par divers membres du Comité sur cette question.

M. WATIER demande que le Comité examine s'il n'y aurait pas lieu de signaler que les prescriptions réglementaires relatives à la fixation d'honoraires pour travaux particuliers soient révisées. Etant donné l'exagération du coût des travaux, le chiffre de 100.000 francs, à partir duquel le pourcentage des honoraires est actuellement réduit de moitié, devrait être relevé.

Le Comité est d'avis que ce chiffre pourrait être relevé proportionnellement à l'augmentation subie par le prix de revient des travaux, soit environ multiplié par 3,5 ou 4, et décide que des démarches seront entreprises en ce sens.

M. LE PRÉSIDENT signale qu'il a reçu des ingénieurs élèves à l'Ecole des ponts et chaussées plusieurs communications dont il donne connaissance : celles relatives à l'ancienneté dans le grade pour les élèves des diverses promotions sont réservées; les autres, relatives au régime intérieur de l'Ecole (en particulier communication des postes vacants), seront adressées à l'Administration et appuyées auprès d'elle.

MM.

- S. CLAVEL (Georges), 2, rue Jean-Jacques-Bel, Bordeaux (Gironde).
- S. COLMET-DAAGE, 201, boul. Saint-Germain, Paris (7°).
- P. COLSON (Clement), 139, boul. Saint-Germain, Paris (6°).
- S. COUSTOLLE, 9, place de Breteuil, Paris (15°).
- S. CRAHAY DE FRANCHIMONT, 12, rue du Regard, Paris (6°).
- S. DELURE, 246, boulevard Saint-Germain, Paris (7°), et 7, rue de l'Échelle, Paris.
- S. DEVOS, 9 bis, rue Demours, Paris (17°).
- S. DRYFUS (Silvain), 160, boulevard Hausmann, Paris (8°).
- S. DROUË, 2, square de la Tour-Maubourg, Paris (7°).
- DUCROCO, 2 bis, square du Croisic, Paris (15°).
- S. DUSUZEAU, 165, boulevard Haussmann, Paris (8°).
- S. FONTANELLES, 4, rue de Sèvres, Paris (6°).
- S. FOUAN, 78, r. de Rennes, Paris (6°).
- GALLIOT, 298, rue de Vaugirard, Paris, 15°.
- S. GUBIAND, chef de la mission franç. des travaux publics, La Canée (île de Crète).
- P. KLEINE, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).
- S. LE CORNEC, 11, rue Michel-Ange, Paris (16°).
- S. LE GRAIN, 10, rue Huysmans, Paris (6°).
- LELOUTRE, 55, boulevard Montmorency, Paris (16°).
- S. MAHIEU, 14, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16°).
- S. MALLAT, 244, boul. St-Germain, Paris (7°), et 42, rue du Château, Brest (Finistère).
- MINARD, ministère de la marine, Paris (8°), 27, quai de la Tournelle, Paris (5°).
- P. MONET (Adolphe), 16, avenue d'Orléans, Paris (14°).
- S. MONMERQUÉ, 19, rue Decamps, Paris (16°).
- S. MUSSAT, 42 ter, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6°), et Prieuré-Saint-Nicolas-d'Assis, Senlis (Oise).
- S. PIERRET, 5, place Malesherbes, Paris (17°).
- S. RIBIÈRE, 1, rue Edmond-About, Paris (16°).

MM.

- S. ROBERT (Antoine), 4, rue de Cicé, Paris (6°).
- S. SÉJOURNÉ, 82, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6°), et 88, rue Saint-Lazare, Paris (9°).
- S. SENGUÈS, 246, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
- S. SCHOENORFFER, ministère des travaux publics, Strasbourg, et 6, rue Mizon, Paris (15°).
- S. STOCLLI, 25, rue Jeanne-d'Arc, Lille (Nord), et 78, rue de Varenne, Paris (7°).
- S. TOURIVY, 58, rue Claude-Bernard, Paris (5°).
- TROFÉ, 78, rue de Varenne, Paris (7°).
- S. TUR, 81, rue des Saint-Pères, Paris (7°).
- S. P. VIDAL, 3, aven. Mozart, Paris (16°)
- S. VIENNOT, 1, passage Dorliat, Clamart (Seine).
- S. VOISIN (Jean), 2, rue Récamier, Paris (7°).
- S. VOLONT (DE), 67, rue de l'Université, Paris (7°).

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. ALEXANDRE (Paul-Edmond), 23, avenue de Breteuil, Paris (7°).
- S. ALIX, Chaumont (Haute-Marne).
- ANTIN, Poitiers (Vienne).
- S. ARMAND, 18, rue de Jarente, Lyon (Rhône).
- S. P. ARNAUD (Jean), 8, rue Gounod, Paris (17°).
- S. AROLES, route de Toulouse, Albi (Tarn).
- S. ARON (Alexandre), 16, rue Greuze, Paris (16°).
- S. ARRAULT, Pau (Basses-Pyrénées).
- S. AUBERT (Henry), Gap (Htes-Alpes).
- S. AUBRY (Maurice), 23, rue Pierre-Leroux (Paris (7°)).
- S. AUBRY (Charles), 3, rue Clerjot, Laon (Aisne).
- S. AURIC, 2, rue du Val-de-Grâce, Paris (5°).
- S. BARATTE, 34, r. Copernic, Paris (16°)
- S. BARBOT, 26, rue Alphonse-Karr, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. BARRILLON, 70, rue Jeanne-d'Arc, Rouen (Seine-Inférieure).
- S. BAUËR, 6, rue Rosa-Bonheur, Paris (15°).
- S. BECKER, 12, rue Eudoxe-Marcille, Orléans (Loiret).

MM.

- S. BECQUEREL, 9, avenue Emile-Deschanel, Paris (7^e).
 S. BÉRENGIER, 132, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 S. BERTRAND (Vital), 3, rue Clerjot, Laon (Aisne).
 S. BÉZULT, 38, rue Grignan, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. BIETTE, 7, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. BLAISE (Henri), Besançon (Doubs).
 S. BLONDEL, 41, avenue de la Bourdonnais, Paris (7^e).
 BOISSNIER, Rennes (Ille-et-Vilaine).
 S. BONIFOUS (Andelin), 2, allées d'Orléans, Bordeaux (Gironde).
 S. P. BONNEAU (Louis), Hanoi (Tonkin).
 S. BONNET (Arthur), 108, boulevard de Courcelles, Paris (17^e), et 54, boulevard Haussmann.
 S. BONNET (Frédéric), 2, rue Saint-Bernard, Lille (Nord).
 S. BOURGEOIS (Désiré), 2, rue Saint-Bernard, Lille (Nord).
 S. P. BOURGLOIS (Victor), 4, rue Castelnau, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. BRET, 25, rue Scheffer, Paris (16^e).
 S. BRÉUILLE, Auxerre (Yonne).
 S. BRICOL, 16, rue de la Liberté, Alger (Algérie).
 BUTAVAND, 3, rue Berthelot, Alger (Algérie).
 S. CALLEZ, 99, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 S. CANEL, 11 bis, rue de Lorraine, et 47, avenue de France, Nancy (Mourthe-et-Moselle).
 S. CASTUNG, 37, rue Crossardière, Laval (Mayenne).
 S. CAUSSIN DE PERCEVAL (Albert), Alençon (Orne).
 S. CASIEL (DU), 241, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. CHAUVE, Agen (Lot-et-Garonne).
 CHEVALIER (Flavien), La Châtaigneraie, Guéret (Creuse).
 S. CHEVALIER (Alphonse), 35, boulevard Carnot, Le Puy (Ille-Loire).
 S. CLASSE, 71 bis, rue de Vaugirard, Paris (6^e).
 S. CLÉRY (Léonce), 16, quai de la Bourée, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. COMBARNOUS, 9, rue Martrou, Rochefort (Charente-Inférieure).
 S. COMTE (Firmin), Montauban (Tarn-et-Garonne).
 CONCHÉ, Privas (Ardèche).
 S. CONSTANTIN, 1, rue du Lunain, Paris (14^e).

MM.

- S. P. CONTE (Léandre), Foix (Ariège).
 S. CORNEAUX, 9, rue de Coligny, 1 Havre (Seine-Inférieure).
 S. COTTALORDA, 14, rue du Palais, Nîmes (Alpes-Maritimes).
 S. COUTURIER, 33, rue du Palais-de-Justice, Melun (Seine-et-Marne).
 S. DACREMONT (Edouard-Félix), 7, rue Parmentier, Neuilly-sur-Seine.
 S. DAUJON, Alger (Algérie).
 S. DAVID, 172, boulevard Haussmann Paris (8^e).
 S. DEBÈS, Mâcon (Saône-et-Loire).
 S. DELACOURCELLE, 3, rue Pasteur, Valence (Drôme).
 DELAGE, Moulins (Allier).
 S. DELANDE, 63, rue de la Bucaille, Cherbourg (Manche).
 S. DELIMIER, Troyes (Aube).
 S. DELPIT, 244, boul. Saint-Germain Paris (7^e), et 11 bis, rue Saint-Anne, Paris (1^{er}).
 S. DENIZET, 26, rue Falque, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. DETORUE, 23, rue Appfel, Strasbourg.
 S. DEVAL, 5, rue Brézin, Paris (11^e).
 S. DOMERGUE, 10, rue du Palais, Montpellier (Hérault).
 S. DONOZ (Albert), 14, rue Eugène-Manuel, Paris (16^e).
 DOU, Cahors (Lot).
 DRAUX, 12, rempart du Midi, Angoulême (Charente).
 S. P. DRYFUSS (Justin), 55, rue de Proveny, Paris (16^e), et 2, rue Villebois-Mareuil, Paris (17^e).
 S. DUBOIS (Paul-Firmin), 37, rue Vital Paris (16^e).
 S. DUMAS (Paul), 6, rue Duquesne, Lyon (Rhône).
 S. DUPERRIER, 20, rue Renouard, Chartres (Eure-et-Loir).
 S. FERRIEU, Privas (Ardèche).
 S. FICATIER, Dijon (Côte-d'Or).
 S. FRANÇOIS (Alfred), Casablanca (Maroc).
 S. GABREAU, Alger (Algérie).
 S. GAUCKLER, 24, rue Michelet, Alger (Algérie).
 S. GAUTHIER, 15, rue des Archives, Paris (4^e).
 S. GERBÈS, Périgueux (Dordogne).
 S. P. GERVAIS DE ROUVILLE, 115, rue de Courcelles, Paris (18^e).
 S. GIBOIN, Tlemcen (Algérie).
 S. GILLES-CARDIN, 44, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine (Seine).

MMI

- S. GIRARD, 10, Port-St-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. GODRON, 73, rue Crevier, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. GRIMPRET, commissariat des transports et de la marine marchande, 4, rue de Bruxelles, Lille (Nord).
 S. GUÉRIN (Albert), 28, rue Michelet, Alger (Algérie), et 1, rue Benit, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 GUBERT (Aristide), 22, boulevard Flandrin, Paris (16°).
 S. GUILLET, 1 bis, rue Colbert, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. GUILLOT, 25, rue Saint-Jean-d'Août, Mont-de-Marsan (Landes).
 S. GUIOTTON, La Pêcherie (Tunisie).
 S. P. GUYOT, 120 bis, boulevard Montparnasse, Paris (14°).
 S. HARDEL, 21, rue du Colonel-Moll, Paris (17°).
 S. HECKER, 5, rue Davioud, Paris (16°).
 S. HÉGLY, Charleville (Ardennes).
 S. HERZOG, arsenal 34, boulevard du Littoral, Toulon (Var).
 HOMOLLE, 5, rue Theodore-de-Bauville, Paris (17°).
 S. P. HOUPLEURT, 9, rue du Gard, Châlons-sur-Marne (Marne).
 S. HUET (Jules), 2, rue de la Poissonnerie, Nevers (Nièvre).
 S. HUGUES, 8, boulevard Saint-Michel, Avignon (Vaucluse).
 IMBEAUX, 18, rue Sainte-Cécile, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. JACQUINOT, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).
 S. JANNIN, Ajaccio (Corse).
 S. P. JOMIER, 17, rue J.-J.-Rousseau, Niort (Deux-Sèvres).
 S. JOYANT, direction des travaux publics, Rabat-résidence (Maroc).
 S. KAUFFMANN, place Edit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
 LAHAUSOIS, 51, rue de Lille, Paris (7°).
 S. LAMBERT, 41, boulevard de la Banque, Bar-le-Duc (Meuse).
 LARMINAT (Louis DE), Lorient (Morbihan).
 S. LAURIOU, 19, avenue Emile-Deschanel, Paris (7°).
 S. P. LECLERC DE PULLIGAY, Le Cannet (Alpes-Maritimes), et 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7°).
 S. LECOCQ, Saint-Lô (Manche).
 S. LE CONTE (Lucien), 7, rue Picot, Paris (16°).

MM.

- S. LEFEBURE (Henri), avenue Carnot, Draguignan (Var).
 S. LEFORT (Pierre), 23, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper (Finistère).
 S. P. LE GAVRIAN, 79, avenue de Saint-Cloud, Versailles (Seine-et-O.).
 S. LEGAY, 12, rue Origet, Tours (Indre-et-Loire).
 S. LEHOUCHE, 8, rue de la République, Châteauroux (Indre).
 S. LEMOINE (Armand), 14, rue Solferino, Lille (Nord).
 S. LE ROND, 3, rue de l'Abreuvoir, Orléans (Loiret), et 106, rue de Miromesnil, Paris (8°).
 S. LE ROUX (Nicolas), 244, boulevard Saint-Germain, Paris, et 66, rue de Paris, à St-Germain-en-Laye.
 S. LEVAillant, 3, rue Le Verrier, Paris (6°).
 S. LÉVÊQUE (Jean-François), Chambéry (Savoie).
 S. P. LE VERRIER, 79, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).
 S. LÉVESQUE, 37, rue Saint-Paul, Limoges (Haute-Vienne).
 S. LIPMAN, 10, rue de Chaage, Meaux (Seine-et-Marne), et 80, rue Lauriston, Paris (16°).
 S. LOMBARD (Modere), 5, rue de la Cloche, La Rochelle (Char.-Int.).
 S. LORIFUX (Edmond-Theodore), 67, rue de Courcelles, Paris (8°).
 S. P. LUTTON (Gustave), 16, avenue Felix-Faure, Paris (15°).
 S. MACHIER, 6, rue Peru-Lorel, Amiens (Somme).
 S. MAILLET (Edmond), 11, rue de Fontenay, Bourg-la-Reine (Seine).
 S. MAHRE-DIVILION, Rabat (Maroc).
 S. MARGLERY, Vesoul (Haute-Saône).
 S. MAROGER, 136, avenue des Champs-Élysées, Paris.
 S. MARTIN (Henri), 34, rue du Champ-des-Oiseaux, Rouen (Seine-Inf.).
 S. MASSON (Clement), Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 S. MATHIEU (Felicien), Perpignan (Pyrenees-Orientales).
 S. MAYER (Eugène), 10, rue Greuze, Paris (16°).
 S. MAYER (Georges), 2, rue Blaise-Desroffe, Paris (6°), et 5, rue de l'Albion, Paris (16°).
 S. MIZEROLLE, 24, rue Clément-Marot, Paris (8°).
 S. P. MLESNAGER, 182, rue de Rivoli, Paris (1°).

MM.

- S. P. MITIVET, 3, place Gerbert, Aurillac (Cantal).
 S. MEUNIER (Paul), 1, rue Le Goff, Paris (5°).
 S. MIELLE (Henri), 27, rue Voltaire, Bourg (Ain).
 S. VILLOT, 8, av. Frémiet, Paris (16°).
 S. MONTIGNY, serv. des trav. publics, 3, quai Rouget-de-l'Isle, Strasbourg.
 S. MOREAU (Henri), 31, rue Rouget-de-l'Isle, Lons-le-Saunier (Jura).
 S. NINCK, 35, rue de l'Oise, Compiègne (Oise).
 OCAENE (D'), 30, rue de la Boétie, Paris (8°).
 S. OTT, 18, passage de l'Elysée-des-Beaux-Arts, Paris (18°).
 S. OURSON, 9, rue Chasseloup-Laubat, Paris (15°).
 S. PARENT (Henri), 7, rue du Grenier-à-Sel, Beauvais (Oise).
 S. PARISIT, 10, rue de l'Esplanade, Metz.
 S. PASCALON, 6, rue Emile-Augier, Grenoble (Isère).
 S. PENDARIS, 32, rue de Metz, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. PERRARD, 82, boulevard Flandrin, Paris (16°).
 S. PERRET (Henri), villa Pouget-Saint-Eugène, Oran (Algérie).
 S. PERRIER (Henri), 80, rue d'Assas, Paris (6°).
 S. PERRIER (Louis), 5, place de l'Alma, Paris (8°).
 S. PERCHÉZ, 80, boulev. Pereire, Paris (17°), et 3, Bahnhofring, Strasbourg.
 S. PHILIPPE (Rene), Angers (Maine-et-Loire).
 S. PICARD (François), ambassade de France, Constantinople (Turq.).
 S. PIGACHE, Bourges (Cher).
 S. PIGEAUD, 13, rue Duroc, Paris (7°).
 S. POCARD DU COSQUER DE KERVIHER, serv. central des voies navigables, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. POISSON, 1, cité Vaudoit, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 S. PRINCE, 29, rue de Buci, Paris (6°).
 RABY (Emmanuel), Alger (Algérie).
 S. RADET, 14, avenue de Paris, Tulle (Corrèze).
 S. RENARD, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. REUSS, avenue du Parmelan, Annecy (Haute-Savoie).

MM.

- S. REYNÈS (André), Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 S. RÉZEAU, Evreux (Eure).
 S. RICHARD (Henri), Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. ROCHERAY, Dire-Daoua (Ethiopie).
 S. ROGIE, Nîmes (Gard).
 S. ROTERLAU, 10 bis, rue de la Marine, Caen (Calvados).
 S. ROTH, avenue Loge-Blanche, Epinal (Vosges).
 S. P. SALMON, 5, rue Bolzaris, Paris (19° et 5, rue Rude, Paris (16°)).
 S. SAMSON, 10, rue de Flahaut, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 SARAZIN, Châlons-sur-Marne (Marne), et 195, rue de l'Université, Paris.
 S. SCHWOB, 5, rue du Petit-Pont, Colmar (Haute-Alsace).
 SEIGNOBOS, service de la navigation de la Seine, Paris.
 S. SIGAULT, 2, rue Blaise-Desgoffe, Paris, et 2 bis, rue de la Baume, Paris (8°).
 SITTLER, 16 bis, rue Mayet, Paris (6°).
 S. SOULESSOR, 5, boulevard Omer-Saurat, Carcassonne (Aude).
 S. SOULEYRE, Bône (Algérie).
 S. STABLO, 16, rue Millon, Paris (9°).
 S. SUGUIA (Louis), 18, avenue Kleber, Paris (16°).
 S. TARNIER, 20, place du Château-Blais (Loir-et-Cher).
 S. TARTRAT, 19, rue du Croisic, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
 S. TESSIER, 26, boulevard Bon-Accueil, Alger (Algérie).
 THÉRON, 43, avenue Georges-V, Paris (8°).
 S. THÉVENOT, arsenal, Brest (Finistère).
 S. P. THOLLIERE, 8, place Marengo, Saint-Etienne (Loire).
 S. TUMERELLE, Lille (Nord).
 S. VALLÉE, 1, place Garibaldi, Auch (Gers).
 S. P. VASSEUR, 105, rue de Bayeux, Caen (Calvados).
 VERGNEUD, Oran (Algérie).
 S. VERRIÈRE, 15, place du Champ-de-Foire, Vannes (Morbihan).
 S. VICAIRE (Jules), 4, rue Edmond-Adam, Alger (Algérie).
 S. VITTEL (Léopold), 2, rue Elisee-Reclus, Alger (Algérie).
 WITTS (George-), 20, avenue Jules Jann, Paris (16°).

MM.

- S. WILHELM, 40, avenue Alsace-Lorraine, Grenoble (Isère).
- S. WILLEMIN, 9, rue Boulngtrin, Toulouse (Haute-Garonne).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- S. AGOSTINI, hôtel de France, Ajaccio (Corse).
- S. AMBLARD, Rodez (Aveyron).
- S. ANTOINE (Aristide), 32 bis, rue Lacépède, Paris (5^e).
- S. ANTOINE (Camille), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- S. ARAGNOL, 17, rue Petite-Fusterie, Avignon (Vaucluse).
- S. ARBELLO, 1 bis, rue Colbert, et 17, rue Emile-Charton, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. AUBERTIN, Besançon (Doubs).
- S. AUGÉ, 8, rue Maraussan, Narbonne (Aude).
- S. AUGUSTIN, 15, rue Ernest-Hello, Lorient (Morbihan).
- BAILLY (Charles), 51 bis, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris (7^e).
- S. BALENSI (Edouard), 26, boulevard Bon-Accueil, Alger (Algérie).
- BARBET (Emile), Mascara (Algérie).
- S. BARE, 3, rue des Brebis, Morlaix (Finistère).
- S. BARON, Sfax (Tunisie).
- S. BARS (Yves), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
- BASTIEN, Metz.
- S. BATICLE, Thonon (Haute-Savoie).
- S. BAURÉS, avenue de Constantine, maison Roca, Sétif (Algérie).
- BAVOILLOT, Guelma (Algérie).
- BEBON, Tunis (Tunisie).
- S. BÉRARD (Jules), 7, rue Pasteur, Besançon (Doubs).
- S. BERGH (DE), 26, rue des Capucins, Cambrai (Nord).
- S. BETBEDER-MATIBET, 120 bis, boulevard Montparnasse, Paris.
- S. BIBES, Saint-Girons (Ariège).
- BIRABENT, 2, rue de la Banque, Nevers (Nièvre).
- S. P. BLANCHET, Pau.
- S. BLANQUET, Vannes (Morbihan).
- S. BLONDEL (Serge), 36, rue Lancardeau, Amiens (Somme).
- BOISSEAU, Autun (Saône-et-Loire).
- S. BOLLACK, Noyon (Oise), et 22, avenue de la Grande-Armée, Paris.
- S. P. BONNISSEAU, Rodez (Aveyron).
- S. BOQUÉ (Henri), place de Creil, Senlis (Oise).

MM.

- S. BORDE, Tlemcen (Algérie).
- S. P. BOULLOCHE, 31, rue Gambetta, Beauvais (Oise).
- BOUIET, Arras (Pas-de-Calais).
- S. BOUTEVILLE (Roger), 34, avenue Ledru-Rollin, Paris (12^e).
- S. BRANQUART, 21, rue Barbier-d'Aucourt, Langres (Haute-Marne).
- BRESSOT, 7, faubourg des Lattes, Montpellier (Hérault).
- S. BRIMONT, Sézanne (Marne).
- S. BRONDES, Tunis (Tunisie).
- S. BROQUIRE, 2, rue Jean-Jacques-Bel, Bordeaux (Gironde).
- BRUN (Charles DE), Toulouse (Haute-Garonne).
- BRUNET (Léon), Belfort.
- S. P. BUFOUIN, 2, rue Rameau, Versailles (Seine-et-Oise), et 44, rue du Renard, Paris (4^e).
- S. BUISSON (René), 43 bis, rue de la République, Amiens (Somme).
- S. CADIAT, 23, rue de Paris, Coulommiers (Seine-et-Marne).
- S. CARRIÈRE, Barcelonnette (Basses-Alpes).
- CASANOVA, 27, rue Bonne-Nouvelle, Dieppe (Seine-Inférieure).
- S. CASSAGNE (Pierre), Bône (Algérie).
- S. CASTÉRA, Nerac (Lot-et-Garonne).
- CAUFOURIER, Vesoul (Hle-Saône).
- S. P. CAVENEL (Robert), 44, rue Pasteur, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
- S. CHABERT, Louhans (Saône-et-Loire).
- S. CHALON, service de la navigation de la Seine, port de la Bourdonnais, Paris.
- CHARRON (Guy), 150, rue du Bois-de-Fleury, Meudon (Seine).
- S. CHAUVET (Raymond), à Monaco (Principauté de Monaco).
- S. CHAVAGNE (Robert), 7, rue Chomel, Paris (7^e), et La Tremblade (Charente-Inférieure).
- S. CHAVANES (Gustave), 108, avenue de Saxe, Lyon (Rhône).
- S. CHEVAUX, direction des travaux publics, Tunis (Tunisie).
- CHIDAINE, Nantes (Loire-Infér.).
- S. CLAUDON (René), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e), et 23, rue Victor-Hugo, Bois-Colombes (Seine).
- S. CLAUDON, 111, rue Verte, Rouen (Seine-Inférieure).
- COCU, 19 ter, boulevard Chanzy, Pavillons sous-Bois (Seine).
- COLAS, 51, rue Caulaincourt, Paris (18^e).

MM.

- S. COLLIGNON, Châlons-s^r-Marne (Marne).
 S. COLLIN (Albert), Laon (Aisne).
 S. COLOMBANI, 2, rue d'El-Biard, Alger (Algérie).
 S. COLSON (Georges), 26, rue Victor-Clappier, Toulon (Var).
 CORDIER (Henri), Saint-Lô (Manche).
 S. COSTE (Etienne), Rousset (Bouches-du-Rhône) et Fort-de-France (Martinique).
 S. COTTIN (Jean), 36, rue de Monceau Paris (8^e), et 4, place de la République, Strasbourg.
 S. COULLIÉ, 2 ter, rue Mallard, Paris (7^e).
 S. COURNET, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 S. COURTAIGNE (Olivier), place de Russie, Calais (Pas-de-Calais).
 S. COYNE, 34, boulevard Exelmans, Paris (16^e).
 S. CRUPIN, 16, rue de Kerféréteux, Quimper (Finistère).
 S. CRESCENT, arsenal, Lorient (Morbihan), et 28, rue des Saints-Pères.
 DANOS (Georges), Haguenau.
 S. DARCHÉ, Alger (Algérie).
 S. DARGENTON, 2, rue de Suez, Paris (18^e).
 S. DAUBERT, 10, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc (C.-du-N.).
 S. DAUMIS, Sidi-Bel-Abbès (Algérie).
 DEBARNOT, Rabat (Maroc).
 S. DEBATS, 3, rue de la Prison, Oloron (Basses-Pyrénées).
 S. DEGARDIN (Ernest), Boulogne-sur-Mer (P.-de-C.).
 S. DELBECQUE, 57, rue des Vignes, Paris (16^e).
 S. P. DELMAS, 20, avenue d'Alsace, Auch (Gers).
 S. DENIAU, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7^e).
 S. DENIS (Jacques), 7, rue Augomier, Nantes (Loire-Inférieure).
 DESPUJOLS (Marcel), Saint-Malo (Côtes-du-Nord).
 S. P. DEVOUCLOUX, Rethel (Ardennes).
 S. DIVISI, service maritime, Bordeaux (Gironde).
 S. DUTARET, 15, rue Gambetta, Rennes (I.-et-V.).
 S. DUVAL, Saint-Julien (Hte-Savoie).
 S. FABRE (Robert), 9, rue Saint-Jacques, Marseille (B.-du-R.).
 FAVIER (Alberl), Laon (Aisne).
 S. FAVIÈRE, Tunis (Tunisie).

MM.

- S. FELDTRAUER, Soissons (Aisne).
 FERRAS, Rabat (Maroc).
 S. FERRUS, 14, rue de Bellechasse Paris (7^e).
 S. FILL, 5, square Pétrelle, Paris (9^e).
 FOLIN (DE), Toulouse (Haute-Garonne).
 FOUCHER, Saintes (Charente-Inférieure).
 FOUQUET, Rodez (Aveyron).
 S. P. FOURNIER, Avesnes-s^r-Elpe (Nord).
 S. FRONTARD, 41 bis, boulevard de la Banque, Bar-le-Duc (Meuse).
 GAJN, 16, place Carnot, Carcassonne (Aude).
 S. GALVAIRE-MALÉGARIE, Tanger (Maroc).
 S. P. GARBE, Tunis (Tunisie).
 S. GENET, 17, rue Hébert, Grenoble (Isère).
 S. P. GENISSIEU, 31, rue Wilson, Colmar (Haut-Rhin).
 S. GERVET (Pierre), 1, rue Mizon, Paris (15^e).
 S. GEX, 77, boulevard Watteau, Valenciennes (Nord).
 S. GIRARDOT, 17, cours Jourdan, Limoges (Haute-Vienne).
 S. GIRAUD (Jean), Béthune (Pas-de-Calais).
 S. GRAMAIN, avenue Eugène-Godin Melun (S.-et-M.).
 GRANDEAU, Brest (Finistère).
 S. GRELOT, 30, rue de la Frippeuse Provins (S.-et-M.), service de la navigation de la Seine (Paris).
 GRESSE, Sousse (Tunisie).
 S. GRIMAUD, Saint-Louis (Sénégal).
 S. GUILLAUMIN, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. GUYON-GELLIN, 17, rue Hébert, Grenoble (Isère).
 HAÉLÉLIN, 23, r. Apfel, Strasbourg.
 S. HAÉLLING, 23, r. Apfel, Strasbourg.
 S. HAYON, Grasse (Alpes-Maritimes).
 S. HAREM, Montargis (Loiret).
 S. HENNEQUIN, 1, porte Clos-Haut, Blois (Loir-et-Cher).
 S. HERMIL, 1, quai de la Joliette, Marseille (B.-du-R.).
 S. HOPPE, Vinh (Annam).
 S. HOULLIER, 12, rue Hecquet, Abbeville (Somme).
 S. HUET (Henri), La Roche-sur-Yon (Vendée).
 S. HUPNER, 11, Chaussées-du-Port, Reims (Marne).
 S. JACQUART, 27 bis, avenue de la Gare, Soissons (Aisne).

MM.

- S. JACQUET (Claude), 11 bis, rue de Lorraine, Nancy (M.-et-M.).
 JAMBERT, 12, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne (Loire).
 JARDIN, Hanoi (Tonkin).
 S. JEANNIN, 43, rue Beteille, Rodez (Aveyron).
 S. JOFFRE, Montluçon (Allier).
 S. JONDET, Ministry of Public Works, Alexandrie (Egypte).
 JOYET (DE), Eymoutiers (Haute-Vienne) et 2, rue Saint-Thomas-Aquin, Paris (7°).
 S. P. KIRCHNER, 14, rue Antoine-Roucher, Paris (16°).
 S. LABADIE, Fontainebleau (S.-et-M.).
 S. LACLOTRE, 33, rue Angel-Albert, Angoulême (Charente).
 LADEFROUX, 21, rue Marguerin, Paris (14°).
 LAGARDE, Cahors (Lot).
 S. LAGÈRE, 8, rue de l'Université, Paris (7°).
 LAGRANGE, Semur (Côte-d'Or).
 LANGULREAU, Dunkerque (Nord).
 S. LANOS, Dunkerque (Nord).
 LANSIDE, Ministère de l'agriculture, Paris (7°).
 S. LANTENOIS (Charles), 3 bis, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).
 S. LAUNAY (Pierre), Dunkerque (Nord).
 S. LE BESNERAIS, 58, boulevard Emile-Augier, et 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. LE BOURHIS (Pierre), Le Havre (Seine-Inférieure).
 S. LECLERC DU SABLON (Philippe), 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).
 LEBEVRE (Georges), 72 bis, route de Saint-Mandé, Charenton (Seine).
 S. LEFFVRE (François), Hué (Indo-Chine).
 S. LEJUNE (Jules), 8, rue Saint-Maurille, Angers (Maine-et-Loire).
 S. LEMÉ, 3, rue de Ménil, Château-Gontier (Mayenne).
 S. LEMOINE (Charles), 9, rue Lebouteux, Paris (17°), et 9, avenue de Suffren, Paris.
 LE MOULT, 2, rue de la Poissonnerie, Nevers (Nièvre).
 LEVASSEUR, à Libourne (Gironde).
 S. LÉVY (Pierre), 16, rue Adolphe-Yvon, Paris (16°), et 82, rue du Ranelagh, Paris (16°).
 S. LUDINANT, Charleville (Ardennes).
 LURAND-LEVADE, 3, rue Thiers, Bergerac (Dordogne).

MM.

- S. MABILLEAU, Caen (Calvados).
 MACAIGNE, Cambrai (Nord).
 MAILLARD, 18 bis, rue Berthelot, Le Mans (Sarthe).
 MALET, à Rochefort (Charente-Inférieure).
 S. MARCHÉLIX, Dieppe (Seine-Infér.).
 S. MARÉCHAL (Alaurice), Toulon (Var).
 S. MARLÈVE (DE), 120 bis, boulevard Montparnasse, Paris (14°).
 MARTIN (Camille), Embrun (Hautes-Alpes).
 S. MARTIN (Paul), 10, place Carnot, Charleville (Ardennes).
 S. MARTINOT, Verdun (Meuse).
 S. MASSON (Henri), 24, rue Lepic, Paris (18°).
 S. MATHEU, 78, place Saint Georges, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. MATHIEU (André-Roger), 41, boulevard Notre-Dame, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. MATHIEU (Ernest), 13, place Saint-Vincent, Mâcon (S.-et-L.).
 MAXVARD, Pithiviers (Loiret).
 MAZIN, à Alexandrie (Egypte).
 S. MELCHIN, 116, boulevard Raspail, Paris (6°).
 S. MERLE, Beaune (Côte-d'Or).
 S. MESSIAB, 5, rue du Congrès, Nice (Alpes-Maritimes).
 MINGUIER, Avignon (Vaucluse).
 S. MONAT, Mazagan (Maroc).
 S. MONGES, Sisteron (Basses-Alpes).
 S. P. MONSERIN, Dunkerque (Nord).
 NABONN (Louis), prefect., Amiens (Somme).
 S. NABOULET, Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
 NABOT, Vierzon (Cher).
 S. NAUD, 72, rue de la Pompe, Paris (16°).
 S. NICOLAS (Charles), travaux hydrauliques de la marine, Brest (Finistère).
 S. NICOLAS (Edouard), 44, rue du Renard, Paris (4°), et 33, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, Paris (5°).
 NICOU, Figeac (Lot).
 S. NOËL, 33, boulevard de la Banque, Bar-le-Duc (Meuse).
 NORMANDIN, Hanoi (Tonkin).
 S. NOTTE, 9, rue Lebouteux, Paris (17°), et Rouen (Seine-Infér.).
 S. OURGAUT, 23, rue Ingres, Montauban (Tarn-et-Garonne), et Ville-mur (Haute-Garonne).
 S. OUTREY, Le Havre (Seine-Infér.).

MM.

- PALU, Tananarive (Madagascar).
 PAPI, travaux hydrauliques des ports militaires, Cherbourg (Manche).
 S. PARMENTIER, 44, rue du Renard, Paris (4^e).
 S. PARTRIDGE (Jean), 34 bis, rue de La Tour-d'Auvergne, Paris (9^e).
 S. PÉLISSONNIER, 49, boulevard Carnot, Dijon (Côte-d'Or).
 S. PERRAUD, Aubenas (Ardèche).
 S. PERRET (Jules), ministère des régions libérées, 120 bis, boulevard du Montparnasse, Paris (8^e).
 S. PERRISSOUB, 15, boulevard Cassendi, Digne (Basses-Alpes).
 PESTRE, Nîmes (Gard).
 S. PETIT (René), 2, rue Ledru-Rollin, à Périgueux (Dordogne).
 S. PICARD (François-Emilien), Casablanca (Maroc).
 S. PIGELT, Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais).
 S. PLATEL, 2 bis, rue de la République, Perpignan (Pyrenées-Orient.).
 S. POMMEREAU, 2, rue du Chantier, Cette (Hérault).
 S. P. POUPET, Reims (Marne).
 POUYANNE (Charles), Alger (Algérie).
 S. PRLDHUMEAU, 9, rue Beudant, Paris (17^e).
 S. PRIVOT, 156, rue Lamarck, Paris (18^e).
 PRIMAUT, Nantes (Loire-Infér.).
 S. PROMPSAL, Lons-le-Saunier (Jura).
 S. QUESNEL, 5, rue d'Assas, Paris (6^e), et Nolay (Côte-d'Or).
 S. P. RABUT (Emile), 4, place de la République, Strasbourg.
 S. RABY (Edouard), 12, rue de la Chaîne, Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 RAMBAUD, Castellane (Basse-Alpes).
 RAUX, Moulins (Allier).
 S. RASCOL (Alphonse), Mende (Loz.).
 S. RAULT, rue Marengo, Pontivy (Morbihan).
 S. P. RENAUD (Bernard), 29, rue Scheffer, Paris (16^e).
 S. REULOS, 20, rue Jean-Pierre-Veyrat, Chambéry (Savoie).
 S. REYNAUD (Emile), villa Val-Fleury, Bourg (Ain).
 REYNÈS (Ernest), La Roche-sur-Yon (Vendée).
 S. RICHARD (César), Moutiers (Savoie).
 RICHARD (J.-B.), Le Blanc (Indre).

MM.

- S. RICHEN, 4, rue des Arts, et 8, rue de la République, Châteauroux (Indre).
 S. RIDET (Jacques), 156, rue Lamarck, Paris (18^e).
 S. ROGIER, 13, rue Victor-Guichard, Sens (Yonne).
 ROGERS, Marmande (Lot-et-Garonne).
 ROUX, Hanoi (Tonkin).
 S. ROUX (Onesime), 35, avenue de Poitiers, Limoges (Haute-Vienne).
 RUEL, Carcassonne (Aude).
 S. SALVANI, service des régions libérées, Châlons-sur-Marne (Marne).
 S. SAUREL, 8, rue Alexis-Lambert, Constantine (Algérie).
 S. SCAILLEREZ, Bastia (Corse).
 SCHOENBERG, Mostaganem (Algerie).
 S. SCHWARZ, 16, grand chemin de Toulon, Marseille (B.-du-R.).
 S. P. SCOTTO DI VETTINO, Saigon (Inde-Chine).
 S. SENTENAC, maire du 4^e, et 9, boulevard Port-Royal, Paris (15^e).
 S. SIMON (Pierre), Gap (Hautes-Alpes).
 S. SOLEIL (Georges), Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
 S. SORBA, Dax (Landes).
 S. SUREL, 188, avenue du Maine, Paris (14^e).
 S. TERRISSE, Béthune (P.-de-C.).
 S. THALLER, 14, rue Salvator, Ill. Mulhouse (Haut-Rhin).
 S. THIÉRY (Maurice), 60, rue de la République, Nancy (M.-et-M.).
 S. THIMEL, 244, boulevard Saint-Germain, Paris.
 S. THIRION, 50, rue de Joinville, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 S. THOUVENIL, 19, boulevard Morland, Paris (4^e).
 S. THULLIER, Besançon (Doubs).
 S. TONDU, Tizi-Ouzou (Algérie).
 S. TOUBIN, 11 bis, rue de Lorraine, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 TROUCHE, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. TROUS, Lille (Nord).
 TROUVELOT, 36, rue Lafontaine, Angers (Maine-et-Loire).
 S. VALETTE (Ferdinand), Annecy (Haute-Savoie).
 VANNEUFVILLE, Landrecies.
 S. VARNEY, 13, rue des Jardiniers, Epinal (Vosges).

MM.

- S. VARVIER, 9, rue Grolée, Lyon (Rhône).
 VERRET, Le Puy (Haute-Loire).
 VIBERT, 4, quai de Seine, Paris (19°).
 S. VILLEMEUR, 18, rue Taylor, Pau (Basses-Pyrénées).
 VILLE, 72, rue du Port, Lille (Nord).
 S. VINTOUSKY, 53, rue Molitor, Paris (16°), et 20, rue de Rome, Paris.
 S. WAHL (Paul), 15, rue de Valmy, Lille (Nord).
 S. P. WATIER, 1, rue de La Rochefoucault, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. WEIL (Georges), 20, rue Dumont-d'Urville, Paris (16°).
 VILLOT-BEAUCHEMIN (DE), Tunis (Tunisie).
 S. ZIGMANN, Belfort.

§ 4. — ELÈVES INGÉNIEURS.

MM.

- S. AUBERT, 28, rue des Saints-Pères, Paris. Id.
 S. BARBIER SAINT-HILAIRE, Id.
 S. BEAU, Id.
 S. BEAUCHAMPS (Robert DE), Id.
 S. BEDAUX (Gaston), Id.
 S. BESSE, Id.
 S. BLOSSET, Id.
 S. BONFILS, Id.
 S. BOUCHER, Id.
 S. BOULY, Id.
 S. BOURGEOIS (René-Jules), Id.
 S. BRIGOL, Bizerte (Tunisie).
 BUOVOLO, 28, rue des Saints-Pères, Paris. Id.
 S. CESTRE, Id.
 S. CHARRY, Id.
 S. CLÉMENT, Id.
 S. COMMELIN, Id.
 S. COURSIN, Id.
 S. CRÉANGE, Id.
 S. GUSTAUD, Id.
 S. DESVIGNES, Id.
 S. DORGES, Id.
 S. DUFRIER, Id.
 S. DUPIN, Id.
 S. DUPONT (Louis-André), Id.

MM.

- S. EGUILLOX, 28, r. des Sts-Pères, Paris. Id.
 S. ELOY, Id.
 S. ÉTANG, Id.
 S. FÉLIX, Id.
 S. FERRIER, Id.
 S. FONTAINE, Id.
 S. GASPARD, Id.
 S. GAZET, Id.
 S. GENTHIAL, Id.
 S. GIBERT, Id.
 S. GOURRET, Id.
 S. GUILLOT, Id.
 S. HAGUENEAU, Id.
 S. HÉDOU, Id.
 S. HERREMAN (Pierre-Jules-Emile), Id.
 S. HUBIE, Id.
 S. ISSARTE, Id.
 S. KOCH, Montmédy (Meuse).
 LAHAYE, 28, rue des Saints-Pères, Paris. Id.
 S. LANG, Id.
 S. LEPOINTE, Id.
 S. LEROUX (Marcel-Emile), Id.
 S. LIOTARD, Id.
 S. MAITÉ, Id.
 S. MARCÉ, port de Cherbourg (Manche). Id.
 S. MARLIN (Jules-Emile), 28, rue des Saints-Pères, Paris. Id.
 S. MARTIN (Paul), Id.
 S. MARINET, Id.
 S. MASSELIN, Id.
 S. MESNAGER (René-Alexandre), Id.
 S. MEUNIER (Gaston-Arthur), Id.
 S. MITAULT, Id.
 S. PETIT (Leon-Auguste), Id.
 S. PIZON, Id.
 S. PLANTARD, Id.
 S. PORCHEZ, Id.
 S. POUYAT, Id.
 S. RAPILLY, Id.
 S. RÈME, Id.
 S. RÉNAUD (Pierre-Jean-Marie), Id.
 S. RÉNAUD (Albert-Emile-Eugène), Id.
 S. ROUSSEL, Id.
 S. ROUX (Edmond-Jean), Id.
 S. SAINTLOU, Id.
 S. SAMSON (Pierre), Id.
 S. VIDAL, Toulon (Var). Id.

2° FONCTIONNAIRES EN CONGE, HORS CADRE EN DISPONIBILITE, etc

§ 1 — INGENIEURS EN CHEF

MM

- S ADER 9 rue Gounod, Paris (17°)
chateau de Caberac Bize (Aude)
et 51, avenue de Villiers Paris
- S AUMONT, 23, rue de Maubeuge, Pa
ris (9°)
- S BRILEVILLE, 7 rue de Fontenelle
Rouen (Seine Inferieure)
- BELLY, 15 rue Chamorin, Cha-
lons sur Marne (Marne), et 14
av Beauhieu, Nice (Alpes Marit)
- S BLNÉZIT, 129 boulevard Raspail,
Paris (6°)
- S P BERTRAND (Leon) 42, rue du Gene
ral-Foy, Paris (8°)
- S BIENVAUX, 14 rue d'Aumale, Pa
ris (9°)
- S BRVNE 105, rue de Courcelles,
Paris (17°)
- S BLOCH (Richard), 103 boulevard
Malesherbes, Paris (8°)
- S BOUCHLIERCERGÉ, 28, avenue de
Wagram Paris (8°)
- S BOLLE 3 rue Ilhodule Ribot Pa
ris (17°)
- S BOULONGNE (LÉONOREY DL) 18 rue
Washington, Paris (8°)
- S P BOURGOUGNON, 29, cours Pierre Pu
get, Marseille (Bouches du Rh)
- CABOCHE 1, rue Raffet, Paris (10°)
et Dire-Daoua (Ethiopia)
- S CAMAT DE CHIZY, 1 impasse Catelin
et 7, quai d'Occident, Lyon
(Rhone)
- S P CAQUOT, 58 rue d'Assas, Paris (6°)
- S DENYS (Roger), 1, rue de Courty
Paris
DESCUBES DESCURAINES 48, rue de
Bunkerque, Paris (9°)
- S DUMUR, Nice (Alpes Maritimes)
- S EHEUNE (Louis), 4 rue Joseph Ba
ra Paris (6°)
- S FOURAULT (Paul) 2 place de la
Comédie, Châlons sur Marne
(Marne)
- S GARAU, 25 place des Carmes, Tou
louse (Haute Garonne)
- S GARRÉTA, 68, boulevard Pasteur,
Paris (15°)
- S GASSIER, 28 av d'Eylau Paris (16°)
- S GERARDIN 31, rue Contant Gagny
(Seine et Oise)
- S GERREN 65, rue du Rocher, Pa
ris (8°)

MM

- S GODARD (Louis), 15 rue Vavin Pa
ris (6°)
- S P GOURY DU ROSLIN, 1 rue Boccador
Paris (8°)
- S GUIBET (I conce dit Luc en) 31
avenue Bosquet Paris (7°)
- S GUIBERT 45 rue Imile Mener
Paris (16°)
- S GUIVARD, 50 bis, avenue de Neul
ly, Neuilly sur Seine (Seine)
- S HENRY (Albert), 70 boulevard St
Germain, Paris (5°)
- HERARD, 197, boulevard Saint Ger
main Paris (7°)
- S HERVAY (Leon) 188, boulevard Va
lesherbes et 64, rue de Rome
Paris (17°)
- S HERMANN (Abel) villa Fabry pla
teau Charles Quint, Tunis (Tu
nisie)
- S HIRONNAI, 66, chaussee d'Ant n Pa
ris (9°)
- S HOURS 7 rue Theodore de Ban
ville Paris
- S IMBS, 1 bis boulevard Gouvion St
Cyr Paris (17°)
- S JULLIEN (Charles) 20 rue des Fos
sés Saint Jacques, Paris (5°)
- S LAGOUT 10, rue de Londres Paris
(9°) 37, rue du Rocher Paris (5°)
et 47 boulevard de Saumur An
gers (Maine et Loire)
- S LAROCHE (Charles) 2 rue Goethe
Paris (16°)
- S LE GOULZ 75 boulevard Hau
mann, Paris (8°), et 25 rue Mo
hitor Paris
- S LE TROCQUER 155, rue de la Pou
pe Paris (16°)
- S IFFRER, 71 73, avenue de Breteuil
Paris (15°)
- S LOCHERRÉ 45 rue Ampère, Pa
ris (17°)
- S P LOUWY (Andre), 133, boulevard
Montparnasse, Paris (6°)
Lyon (Piedouard), Nancy (Meurthe
et-Moselle)
- S MALTERRE 6 rue de Londres, Pa
ris (9°)
- S MARFAINE 15, rue Gay Lussac, Pa
ris (5°)
- S MARLIO, 16, avenue Bugeaud Pa
ris (16°)
- S MERCIER (Gustave) 37 bis, rue de
Ponthieu, Paris (16°)

MM.

- MEYER (Ferdinand), 89, avenue de Villiers, Paris (17°).
- S. MICHEL (Tranquille), 24, rue du 4-Septembre, Aix (B.-du-Rhône).
- S. MICHEL (Henri), Honfleur (Calvados).
- MICHEL (Gaston), 10, rue du Calvaire, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. MONESTIER (Jean), 37, rue de Liège, Paris (8°).
- MORARD, 15, rue de Bagneux, Paris (6°).
- S. OPPENHEIM, 28, rue Galilée, Paris (16°).
- S. PAVIE, 3, rue Moncey, Paris (9°), et 72, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8°).
- S. PELLÉ (Charles), 8, place d'Iéna, Paris (16°).
- S. P. PETSCHÉ (Albert), 8, boulevard Emile-Augier, Paris (16°).
- PICARD (Joseph), 2, boulevard Carnot, Dijon (Côte-d'Or).
- S. PORCHÉ, 57, rue Vancau, Paris (7°), compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger-Fez, Meknès (Maroc).
- S. POULET (Georges), 56, rue de Londres, Paris (8°).
- S. POUYANNE (Albert), 93, rue Jouffroy, Paris (17°).
- S. P. QUELLENNEC, 11, rue de Bellechasse, Paris (7°), et Parmain (Seine-et-Oise).
- S. P. REGIMBEAU, 91, rue du Cherche-Midi, Paris (6°).
- S. RÉSAL (Eugène), 22, rue de Grenelle, Paris (7°).
- S. RIBOUD, 9, rue Moncey, Paris (9°).
- S. ROSSIGNOL, 46, rue de Dunkerque, Paris (9°).
- S. SABOURET, 4, rue de la Trémoille, Paris (8°).
- SAINT-ROMAS, 120, boulevard de Cligny, Paris (18°).
- S. SOLACROUP, 56, boulevard Malesherbes, Paris (8°).
- VINCENT (Louis), 52, avenue du Prado, Marseille (B.-du-Rh.), et 19, rue Faraday, Paris.
- S. WEILL (Raynal-Horace), 26, rue Vavin, Paris (6°).
- S. WIART, 12, rue André-Monier, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- S. WIBRATTE, Brazil Railway C., Rio-de-Janciro, et 20, boulevard Daru, Paris.

§ 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- S. ADAM (Paul-Albert), 5, rue Saint-Martin, Villeneuve-le-Roi (Seine-et-Oise).
- S. ALBOUY (Emile), Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez, Tanger (Maroc).
- S. AUSSENAC, Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez, Tanger (Maroc).
- S. BALENSI (René), 27, rue de Richelieu, Société des forces motrices de la Durance, Paris.
- S. BALLING, 49, rue de la Tour, Paris (16°).
- S. P. BEAU, 4, rue de Franqueville, Paris (16°).
- S. BODIN, 8, rue Royale, Calais (Pas-de-Calais).
- S. BONNEVAY, 88, rue Saint-Lazare, Paris (9°).
- S. P. BOURNISSEN, 4, rue de Franqueville, Paris (16°).
- S. BRUNEAU, 114, avenue Mozart, Paris (16°).
- S. CAMBOURNAC, 235, rue Lafayette, Paris (10°).
- S. CANDELIER, 177, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9°).
- S. CASTEX, Compagnie du Midi, Prades (Pyrénées-Orientales).
- S. CHABOUREAU, 22, rue Saint-Yves, Nantes (Loire-Inférieure).
- CHARRON (Albert), 33, avenue Montaigne, Paris (8°).
- S. CLAUDET, 59, boulevard Raspail, Paris (6°).
- S. COLLOT, 70, r. Cardinet, Paris (17°).
- COURTIER, 13, rue de l'Université, Paris (7°).
- S. COUVREUX, 47, boulevard Lannes, Paris (16°).
- DAGALLIER (Gaston), 90, rue d'Assas, Paris (6°).
- S. DEGOVE, Compagnie générale des eaux, Paris.
- S. P. DESALLUX, Compagnie du P.-L.-M., Noyon (Oise).
- S. DESLANDRES (Henri), 34, rue Hamelin, Paris (16°).
- S. DESSIRIER, 31, rue Sainte-Hélène, Lyon (Rhône).
- DUBOIS (Auguste), 27, boulevard Saint-Michel, Paris (5°).
- DUBOIS (Paul-François), 75, rue de Lille, Paris (7°).
- S. DUCHATEL, 87, boulevard Saint-Michel, Paris (5°).

MM.

- S. DUGARDIN, 44, rue Cardinet, Paris (17°).
 S. P. EPINAY, 3, rue Theodore-Gordère, Bordeaux (Gironde).
 S. EQUER, 5, rue de Luynes, Paris (7°).
 S. ETÈVE, 12, rue du Sommerard, Paris (5°).
 S. EYDOUX, 3, rue Théodore-de-Banville, Paris (17°).
 S. FREYSSINET, 149, boulevard Haussmann, Paris (8°).
 S. GÉRIN, 108, boulevard Montparnasse, Paris (6°).
 S. GILTY (Raoul), 11, rue J.-J.-Rousseau, Strasbourg.
 S. GODARD (Thélémaque), 54, boulevard Haussmann, Paris, et 11 bis, av. Mirabeau, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. GODIN (Adrien), 10, rue de la Motte-Picquet, Paris (15°).
 GUFFLET, 6, rue du Parc-de-Clagny, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. HACHON, 7, rue Théodore-de-Banville, Paris (17°).
 S. HUET (Robert), 16, avn. Bugeaud, et 91, r. Saint-Lazare, Paris (9°).
 S. JAUDEAU, Chartres (Eure-et-Loir).
 S. JAVARY, 18, rue de Dunkerque, Paris (10°), et 1, rue du Cardinal-Lemoine, Paris (5°).
 S. JOURDAIN, 15, avenue Ledru-Rollin, Paris (12°).
 S. JOURDE, 94, av. Kléber, Paris (16°).
 S. LABORDE-MILAA, 29, boulevard Pereire, Paris (17°).
 S. LEBoulLEUX, 3, rue Théodore-Gardère, Bordeaux (Gironde).
 S. LORTON, 14, rue des Wallons, Paris (13°), et 136, rue d'Assas, Paris (6°).
 S. MAGDELÉNAT, 13, avenue Bourbonneux, Bourges (Cher).
 S. MALAVAL, 10, rue de l'Académie, Caen (Calvados).
 S. MARCORELLES, 9, rue Louis-Philippe, Neuilly (Seine).
 MARÉCHAL (Hippolyte), 272, rue du Faubourg-St-Honoré, Paris (8°).

MM.

- S. MARGOT (Maurice), 15, boulevard Diderot, Paris (12°).
 S. MARTINET (Henri), 2, rue Clément Roassa, Nice (Alpes-Maritimes).
 MICHAUT (Henri), 49, rue Herminie Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. MOLLINS (de), 24, avenue Pierre-I^{er} de-Serbie, Paris (16°).
 S. NABONNE (Alfred), Soussé (Tunis).
 S. PAUL, 134, b. Péreire, Paris (17°).
 S. PELLARIN, 1, r. Madame, Paris (6°).
 S. PHILIPPE (Léon-Charles), Compagnie P.-L.-M., Lyon (Rhône).
 QUARRÉ, 35, rue Brunet, Paris (17°).
 QUINQUET, 25, boulevard Saint-Germain, Paris (5°).
 S. REGNAULD, 1, boulevard Wilson Strasbourg, et 20, boulevard Diderot, Paris (12°).
 REGNOUL, 43, r. Vineuse, Paris (18°).
 S. RENAULT (C.-L.-F.-Camille), 54, rue de la Gare, Bordeaux (Gironde), et 51, rue Chalmel, Tours (Indre-et-Loire).
 S. RUFFIEUX, 1, rue du Val-de-Grâce Paris (5°).
 S. SABATIER (Jules), 52, rue Pinget Constantine (Algérie).
 SOUFFRON, Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez, Tanger (Maroc).
 S. THIELLIER DE LA NEUVILLE, 49, rue Ampère, Paris (17°).
 S. THOUVENOT, 10, cours de Verdun Lyon (Rhône), Compagnie française du chemin de fer de Santa Fé (République Argentine).
 S. TINARDON, 26, avenue de la Grande Armée, Paris (17°).
 S. TINTANT, 175, rue du Faubourg Poissonnière, Paris (9°).
 S. VEILHAN, 28, rue Jean-Goujon, Paris (8°).
 S. VIALLEFOND, 17, rue Grignan, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 VIEILLE, 121, boulevard Saint-Germain, Paris (6°).

3° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE.

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- S. ALEXANDRE (Paul-Edouard), 15, rue de la Pompe, Paris (16°).
 S. ARNAUD (Léon), 28, rue d'Assas, Paris (6°).

MM.

- S. AUBÉ, Cap Breton (Landes).
 S. AUBIN, 8, rue des Bégonias, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. BARBET (Léandre), 28, rue Neuve, Versailles (Seine-et-Oise).

MM.

- S. BARLATIER DE MAS, 7, rue Berbisey, Dijon (Côte-d'Or).
 BAROIS, 1, place d'Iéna. Paris (16°).
 S. BARRE (Fernand), 2, rue de Lyon, Gien (Loiret).
 S. BAUME, 21, rue de la Pompe, Paris (16°).
 S. BONNEAU DU MARTRAY, 35, rue de Béthune, Versailles (S.-et-O.).
 S. BOURGUIN, 19, rue de Beauvau, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. BOUSIGUES, 13, rue de Tretaigne, Paris (18°).
 BOUVAIST, Grasse (Haute-Saône).
 S. CALLON, 20, rue Bertrand, Paris (7°), et La Recluse, par Billom (Puy-de-Dôme).
 S. CORNAC, 4 bis, rue de la République, Carcas-sonne (Aude).
 S. CUVINOT, 48, rue de la Bienfaisance, Paris (8°).
 S. DOËR, 8, rue Talma, Paris (16°).
 DROUET, 22, rue Thubaudeau, Poitiers (Vienne).
 S. P. FAGES DE LATOUR (DE), 10, rue de Londres, Paris (9°), et 30, avenue de Saxe, Paris (7°).
 FLOUCAUD DE FOURCROY, 4, rue de Dinan, Saint-Malo (Ille-et-Vil.).
 GALLAND (Jules), Constantinople.
 S. GABRIEL, 6, rue Edouard-Detaille, Paris (17°).
 GOBIN, 18, boulevard d'Italie, villa Beaulieu (Monte-Carlo).
 S. GOTTELAND, 11, rue de Boigne, Chambéry (Savoie), et 8, rue d'Offemont, Paris (17°).
 S. GUÉRARD (Adolphe), 8, rue Picot, Paris (16°).
 S. HÉTIER, 11, rue de Londres, Paris (9°).
 S. HEUDE, 127, boulevard Saint-Germain, Paris (6°).
 S. HUMBERT (Georges), 22, rue de Tocqueville, Paris (17°).
 S. IMBERT, Villeneuve-de-Berg (Ardèche).
 JULIENÈRE, 43, rue Michel-Ange, Paris (16°).
 S. JULIEN (Ernest), 72, rue Nationale, Die (Drôme).
 S. JUNCKER, 20, rue Euler, Paris (8°).
 S. LABAYE, 16, rue de Gesvres, Beauvais (Oise).
 S. LAVOLLÉE, 67, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris (8°).
 S. LAX, 17, rue Joubert, Paris (9°).
 S. LEMOINE (Georges), 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6°).

MM.

- S. P. LEROLX, (Joseph), 38, rue Jules-Simon, Tours (Indre-et-Loire).
 S. LESTRAC (DE), 21, rue du Vieux-Colombier, Paris (6°).
 S. LONIEUX (Théodore), 34, rue Guyot, Paris (17°).
 S. LUNEAU, 3, rue de Savoie, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. MEUGY, 26, r. Guynemer, Paris (6°).
 S. MIGNAUX, 69, rue Raynouard, Paris (16°), et Tunis (Tunisie).
 S. MINTAL (DE), 40, rue Voltaire, Brest (Finistère).
 S. MODLLSKI, Marlonges, par Surgères (Charente-Inférieure), et 23, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris (7°).
 S. MONNI, 81, avenue Bosquet, Paris (7°).
 S. MOURET, 29, rue Borgnis-Desbordes, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. NOUAILLIAC-PIOCH, 8, rue Valentin-Haüy, Paris (15°).
 S. PÉROUSE, 92, avenue des Champs-Élysées, Paris (8°).
 PERRIN (Antoine), 19, rue Théophile-Gautier, Paris (16°).
 S. PETIT, 2, rue Tronchet, Lyon (Rh.).
 S. P. PICAROUGNE, La Margide, par Larroquebroue (Cantal).
 S. PRÉAUDEAU (DE), 21, rue Saint-Guil-laume, Paris (7°).
 PROSZINSKI, château de Crampagna, par Varilhe (Ariège).
 S. P. RABUT (Charles), 14, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Paris (5°).
 S. RENARDIER, 1, rue Neuve-Saint-Aignan, Orléans (Loiret).
 RYNNÉS, Perpignan (Pyrenées-Or.).
 S. RIVOIRE-VICAT, 4, avenue d'Alsace-Lorraine, Grenoble (Isère), et Grigny (Rhône).
 S. ROUSSEAU (Henri), 43, rue Nicolo, Paris (16°).
 ROUSSEAU (Ernest), 1, place Possoz, Paris (16°).
 S. TAVERNIER (Henri), Vaugelas, par La Verpillière (Isère), et 9, place de la Charité, Lyon (Rhône).
 S. TAVERNIER (René), 90, rue d'Assas, Paris (6°), et 2, quai des Bret-leaux, Lyon (Rhône).
 S. THÉLIN (DE), 7, rue Mirabeau, Paris (16°).
 THÉBAUT, rue Voltaire, Brest (Finistère).
 S. THOUX, 160, boulevard Bineau, Neuilly-sur-Seine (Seine).

MM.

- S. WIDMER (Maurice), 91, boulevard de Courcelles, Paris (8°).
- S. WILLOTTE (Henry), 4, square du Champ-de-Mars, Paris (16°).

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES.

MM.

- S. ALBY (Amédée), 55, boulevard Lannes, Paris (16°).
- S. P. ARNAUD (Marius), 77 bis, avenue de Breteuil, Paris (15°).
- BILANDIER, Béziers (Hérault).
- BUCHAL, 14, rue Labruyère, Paris (9°).
- S. BECHMANN, 5, avenue de l'Opéra, Paris (1°), et 52, avenue Victor-Hugo, Paris (16°).
- S. BERNIS, 1, rue Marca, Pau (B.-P.).
- BERQUET, 5, rue Gounod, Paris (17°).
- BIDAULT, 27, cours du Parc, Dijon (Côte-d'Or).
- BOULZAGUET, au Port, par Albas (Lot).
- S. BOURQUELOT, 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6°).
- S. BOUTAN, 52, rue d'Anjou, Paris (8°).
- S. BURGER, 6, rue des Salenques, Foix (Ariège).
- S. CARRAU, 10, rue Marguerin, Paris (14°).
- S. CARTAULT, 106, bis, rue de Rennes, Paris (6°).
- CHEMIN, château de la Grande-Sevauldrière, Bauer (Mayenne).
- CHORON, 112, boulevard de Courcelles, Paris (17°).
- S. CLAVENAD, 14, rue des Landes, Mont-de-Marsan (Landes).
- CULNOT, Saint-Lô (Manche).
- DESPREZ, 86, boulevard de Courcelles, Paris (17°).
- S. DESROCHE, La Possinière (Maine-et-Loire).
- DICHLAFOY, 12, rue Chardin, Paris (16°).
- DUBOIS (Paul), 64, rue de Valenciennes, Paris (6°).
- DU BOYS (Paul), 256, boulevard Saint-Germain, Paris (7°), et La Combe-de-Nancey, Nancy (Is.).
- S. DUBREUQUE, 44, rue de Juranville, Saint-Amand (Cher).
- DUPIN, 14, r. d'Aubière, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- DYRION, 46, rue de la République, Avignon (Vaucluse).
- S. FAURE (Louis) 26 bis, rue Seguer, Nîmes (Gard).

MM.

- GILBIN, Troyes (Aube).
- GOUPIL (Albert), 58, boulevard Emile Augier, Paris (16°).
- HAREL DE LA NOE, 10, boulevard Gambetta, Saint-Brieuc (C.-du-N.).
- HURLÉ (Edouard), 36, rue Emile Fourcaud, Bordeaux (Gironde).
- HAUSSER (A.-E.), 162, boulevard des Herbes, Paris (17°), et Lacon Saint-Pierre, Montech (L.-et-G.).
- S. HEMARDINGUER, 98, rue Saint-Dizier, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- HEURTULT, 36, avenue de l'Observatoire, Paris (14°).
- HOUËRT, 36, faubourg de France, Belfort.
- JACQUER, Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).
- JOUFFRAY (Theodore), route de Villedieu-les-Vieilles, Cannes (A.-M.).
- S. KRAFFT, 53, avenue des Ternes, Paris (17°).
- LASNE, Les Pierrières, par Saugy (Creuse-Inferieure).
- S. LE CHATELIER (Louis), 87, boulevard Raspail, Paris (6°).
- S. LÉBERT, Vannes (Morbihan).
- LÉONARD, 14, avenue de la Gare, Bourges (Cher).
- LIÉBEAUX, 95, rue de Paris, Nantes (Loire-Inferieure).
- LOISELEUR, 82, rue de la Croix-Blanche, Bordeaux (Gironde).
- LUCAS, 30, r. Boissière, Paris (16°).
- S. VILLET (Georges), Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire).
- MURCHAT, Mont-de-Marsan (Landes).
- MASSÉ, 13, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Nazaire (Loire-Inferieure) et villa des Mésanges, Saint-Denis-de-l'Île, La Rochelle (Loire-Inferieure).
- S. MAURIS, 27, r. Marbœuf, Paris (8°).
- S. MILLE (Raoul), 5, rue Motte-aux-Cailles, Melun (Seine-et-Marne).
- S. MOISSINET (Léon), 171, rue Saint-Jacques, Paris (5°), et chez Mlle veuve Béguin, Mont-Duplan, Nîmes (Gard).
- MOSER, 44, quai Fulchiron, Lyon (Rhône).
- MUNTZ, 20, r. de Navarin, Paris (8°).
- S. NICOLAS (Frédéric), 10, avenue de Tourville, Paris (7°).
- S. PADER, 183, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
- PIERRON (Louis-Adolphe-Eugène), 49, rue Ampère, Paris (17°).

MINES

1^o FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ.

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- S. CHESNEAU, 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6^e).
- S. COUSIN, 77, rue de Lille, Paris (7^e).
- DOUGADOS, 44, rue des Ecoles, Paris (5^e).
- S. FONTAINE (Arthur), 51, avenue de Saxe, Paris (15^e).
- S. HENRIOT, 21, boulevard Beauséjour, Paris (16^e).
- HUMBERT (Georges) 30, rue Bonaparte, Paris (6^e).
- S. LALLEMAND, 58, boulevard Emile-Augier, Paris (16^e).
- LANTENOIS (Honoré), 36, avenue des Consuls, Alger, et 60, boulevard Saint-Germain, Paris.
- LAUNAY (DE) (Louis), 55, rue de Babilone, Paris (7^e).
- S. LE CHATELIER (Henry), 75 rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e).
- LE CORNU, 3, rue Gay-Lussac, Paris (5^e).
- MAISON, 68 bis, rue Jouffroy, Paris (17^e).
- S. METTRIER, 12, rue de Varize, Paris (16^e).
- SAUVAGE (Edouard), 11, r. Eugène-Hachal, Paris (17^e).
- S. TAUZIN, 33, avenue Rapp, Paris (7^e).
- TERMIER, 164, rue de Vaugirard, Paris (15^e).
- S. P. WALCKENBER, 218, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
- S. WEISS (Paul), 78 bis, avenue Henri-Martin, Paris (16^e).

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. BELLANGER, 52, rue Franklin, Angers (Maine-et-Loire).
- S. P. BÈS DE BERC, 31, rue de Liège, Paris (8^e).
- BOCHER, 57, rue de Boulainvilliers, Paris (16^e).
- BOUTINON, 66, boulevard Antoine-Gautier, Bordeaux (Gironde).
- S. CALTAUX, 15, rue Raymond-IV, Toulouse (Haute-Garonne).
- CHIPART, Saint-Etienne (Loire).
- S. P. COSTE (Emile), 42, rue Ampère, Paris (17^e), et Strasbourg.

MM.

- CROSSARD, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- S. DIFLINE, 124, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).
- DURAND DE GROSSOUVRE, 7, rue Mayet-Genety, Bourges (Cher).
- DUSSERT, 28, rue de Constantine, Alger (Algerie).
- S. ELLIANE, 148, boulevard Montparnasse, Paris (14^e).
- S. FRANTZEN, 31, rue Lafontaine, Paris (16^e).
- FRIÉDEL, Saint-Etienne (Loire).
- S. GILLY, 46, rue Saint-Jacques, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- GOURGUCHON, 49, rue Claude-Lorrain, Paris (16^e).
- GUILLEAUME (M.-M.-A.), 8, rue Galli, Neuilly-sur-Seine (Seine).
- JOLGUIT, 22, rue Pierre-Curie, Paris (5^e).
- LAVASTE, 57, rue Michelet, Saint-Etienne (Loire), et 16, rue de Maubeuge, Paris (9^e).
- S. LEBRETON, 21, rue Monsieur, Paris (7^e).
- S. LEPRINCE-RINGUIER, 64, rue Charles-III, Nancy (M.-et-M.), et 14, rue du Cherche-Midi, Paris.
- LIÉVARD (Alfred), 16, rue Stanislas, Paris (6^e).
- S. P. LOCHARD, Hanoi (Tonkin).
- S. P. LOIRER, 7, rue d'Avéjan, Alais (Gard).
- MAISON, 68 bis, rue Jouffroy, Paris (17^e).
- MÉRIGALLT, Saint-Etienne (Loire).
- MORETTE, Saint-Etienne (Loire).
- NADAL, 144 bis, boulevard Montparnasse, Paris (14^e).
- NIWENGLAWSKI, 71, cours Pasteur, Bordeaux (Gironde).
- S. PARENT (Pierre), Bruay (Pas-de-Calais).
- RICUDIAS, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- RIRET, 3, villa Mozart, Paris (16^e).
- S. RUFFI DE PONTÈVES GEVAUDAN (DE), 6, rue du Commandant-de-Lareinty, Saint-Cloud-Montretout (Seine-et-Oise).

MM.

- S. P. SCHLUMBERGER, 4, place Brant, Strasbourg, et 7, rue Las-Cases, Paris (7°).
 SÉLIGMANN-LUI, 59, rue de Baby-lone, Paris (7°).
 STO IVENOR, 11 bis, rue Cambronne, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. TAFFANEL, 8, avenue Gourgaud, Paris (17°).
 VAUDEVILLE, 25, cours Saint-André, Grenoble (Isère).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- S. AUDIBERT, Alais (Gard).
 S. BÉLUGOU, Mulhouse.
 BERR (Raymond), 2, boulevard Henri-IV, Paris.
 BERTHON, Tunis (Tunisie).
 S. BREYNAERT, 143, avenue de Suffren, Paris (7°).
 S. BRUNSCHWEIG, 164, rue de Valenciennes, Paris (15°).
 CHAPELON, 2, boulevard Morland, Paris (4°).
 COUPRAU (Robert), 65, rue d'Alésia, Paris (14°), et 9, rue Croix-Baragnon, Toulouse (Hte-Garonne).
 S. D'AM, 55, rue Claude-Bernard, Paris (5°), et Sarrebruck.
 S. DAUVERGNE (Henri), avenue Victor-Hugo, Sevran (Seine-et-Oise).
 DAVAL, 20, rue de Coulmiers, Valence (Drôme).
 DEMY (André), 35, rue Boulard, Paris (14°).
 S. DESPOMOLS (Pierre), Rodez (Aveyron).
 S. DOUAT, 22, rue de la Banque, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
 S. DUBY, 12, rue de la République, Chagny (Saône-et-Loire), et 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 S. GALLIOT (Armand), 20, cours Berriat, Grenoble (Isère).
 G. NIÈRE, Nancy (Meurthe-et-Mos.).
 S. GEORGES, 35, rue Vaubecour, Lyon (Rhône).
 GRANDJEAN, 3, rue Albert-de-Lapparent, Paris (7°).
 S. HUC ET, recette de l'enregistrement, Ivry-sur-Seine (Seine).
 JARLIER, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. LANCRENON (Paul), Bruay (Pas-de-Calais).
 S. LANGROGNE, service des mines de Lorraine, préfecture de Metz.

MM.

- S. LEJUNE (Armand), 34, rue Bausse, Clermont-Ferrand (P.-de-Dôme).
 LEPERCO (Aimé), 7, rue Le Goff, Paris (5°).
 LE SUEUR (Henri), 54, rue Monsieur-le-Prince, Paris.
 S. LÉVI (Georges), 5, rue de la Liberté, Biarritz (Basses-Pyr.).
 LÉVY (René-Salomon), 16, rue de La-Tour-d'Auvergne, Paris (9°).
 S. LÉVY (Paul-Pierre), 9, rue Chervin, Paris (16°).
 LÉVY (Paul-Louis), Lyon (Rhône).
 S. MENJ (Jules), 26, rue d'Armaille, Paris (17°).
 NÉVEJANS, ministère de la reconstruction industrielle, Paris.
 S. NICOU (Paul), 17, boulevard Fleury, Paris (16°).
 S. PAINVIN, 2, rue de la Muette, Paris (16°).
 PERRIN (René), 7, rue du Loiret, Paris (14°).
 S. PERRIN-PELLETIER (Georges), maison David, rond-point, Saint-Etienne (Loire).
 ROMHAIN, Bordeaux (Gironde).
 S. ROGER, 26, cité Vaudoit, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 S. SASPORTÈS, 1, rue Jules-Ferry, Alger (Algérie).
 S. SCHRESCHESKY, 60, boulevard Saint-Michel, Paris.
 S. SIMON (Gaston-Jules), service central du contrôle du travail, Paris.
 THIBERGE, Caen (Calvados).
 S. P. WALCKENAER (François), 218, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. WILL (Henri), 19, boulevard Georges-Clemenceau, Metz (Moselle), et 3, avenue Mozart, Paris (16°).

§ 4. — ELÈVES INGÉNIEURS.

MM.

- S. BÉTHIR, 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6°).
 S. BLONDEL (Fernand-Albert-Jean), 10, rue de Valenciennes, Paris (15°).
 S. BLUM-PICARD, 10, rue de Valenciennes, Paris (15°).
 S. BUCHER, 10, rue de Valenciennes, Paris (15°).
 S. CHANZY, 10, rue de Valenciennes, Paris (15°).
 S. DAGALLIER (Henri), 10, rue de Valenciennes, Paris (15°).
 S. DAMAN, 10, rue de Valenciennes, Paris (15°).
 S. DELMAS (Louis), 10, rue de Valenciennes, Paris (15°).
 S. DESCOMBRES, 10, rue de Valenciennes, Paris (15°).
 S. DUMAS (Lucien), 10, rue de Valenciennes, Paris (15°).
 S. DURUY, 10, rue de Valenciennes, Paris (15°).
 S. FONTAN D'ANDON, 10, rue de Valenciennes, Paris (15°).
 S. LAFAY (Pierre-Jules), 10, rue de Valenciennes, Paris (15°).
 S. LE BESNERAIS (Robert-Henri), 10, rue de Valenciennes, Paris (15°).

MM.

- S. LENHARDT, 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6^e).
 S. MAYER (Armand), Id.
 S. PAGEZY, Id.
 S. RABY (Marcel), Id.
 P. REUFFLET (Paul), 8, boulevard de la Bastille, Paris (12^e).

MM.

- S. RICHARD, 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6^e).
 S. SEYER, Id.
 S. TIVOLLE, Id.
 S. TROUIN, Id.
 S. VIGNAL (Jean), 1, place du Panthéon, Paris (5^e).

2^e FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRE, EN DISPONIBILITÉ, ETC.

§ 1. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. DUTILLEUL, 18, avenue des Tilleuls, Paris (16^e).
 S. LABROSSE-LOUYI, 9, avenue de l'Opéra, Paris (1^{er}).
 S. LÉVY (Léon), 19, rue de la Rochefoucauld, Paris (9^e).
 S. PELLÉ (Maxime), 48, rue de Grenelle, Paris (7^e).
 S. VILLAIN, 10, rue Auber, Paris (9^e).
 VOISIN (Honoré), Firminy (Loire).

§ 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- S. ARON (Alexis), 7, rue d'Edimbourg, Paris (8^e).
 S. AUBRUN, 59, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 S. BACHELLERY, 160, boulevard Péreire, Paris (17^e).
 BERNARD (Maurice), 7, rue de la Pompe, Paris (16^e).
 BRISSE, 48, rue de Dunkerque, Paris (9^e).
 S. CHAMPY, 37, rue Washington, Paris (8^e), et Anzin (Nord).
 CHAPUY, 15, rue Alphonse-de-Neuville, Paris (17^e).
 S. FOCQUÉ, 17, avenue Bugeaud, Paris (16^e).
 GLASSER (Edouard), 8, square Thiers, Paris (16^e), et 155, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).

MM.

- S. HENRY-GRÉARD, 7, rue de Talleyrand, Paris (8^e).
 HENISCHÉL, 3, avenue du Président-Faure, Saint-Etienne (Loire).
 S. HERS HER, 7, rue Georges-Berger, Paris (17^e).
 S. HEURTEAU (Ch.-Em.), 1, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris (8^e).
 JORDAN (Paul), 4, rue de Luynes, Paris (7^e).
 S. LAURENT (Théodore), 12, rue de la Rochefoucauld, Paris (9^e), et 19, rue de Bourgogne, Paris (7^e).
 S. LEBRON, 4, rue de Commaille, Paris (7^e).
 MACAUX, Société nouvelle du Gaz, Saint-Etienne (Loire).
 S. P. MAÎTRE, forges de Norvillers (Territoire de Belfort).
 S. MARCHAL (Charles), 86, avenue de Malakoff, Paris (16^e), et 59, rue de Provence, Paris (9^e).
 S. NANTEUIL DE LA NORVILLE (DE), 10, rue Las-Cases, Paris (7^e).
 S. POURCIEL, 278, boulevard Raspail, Paris (14^e).
 S. RÉMY, 6, rue d'Antin, Paris (2^e).
 S. SINGLER (Jean), 33, rue d'Erlanger, Paris (16^e).
 S. SOLENTE, 3 bis, rue Léo-Delibes, Paris (16^e).
 S. ULRICH, 28, rue d'Assas, Paris (6^e).
 VERLANT, 7 bis, rue Michel-Chasles, Paris (12^e).
 S. VICIÈRE (André), 1, rue de l'Alboni, Paris (16^e).

2^e FONCTIONNAIRES EN RETRAITE.

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- S. AGUILLON, 71, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8^e).
 S. BEAUGEY, 22, rue Caumartin, Paris (9^e), et 3, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine (Seine).

M M.

- S. CARNOT (Adolphe), 95, boulevard Raspail, Paris (14^e).
 S. DELAFOND, 108, boulevard du Montparnasse, Paris (14^e).
 S. DOUVILLÉ, 207, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).

MM.

- FRYCINET (DE), 123, rue de la Faisanderie, Paris (16°)
GENREAU, 2, rue Henri-IV, Pau (Basses-Pyrénées).
S. HATON DE LA GOUPILLIERE, 9, rue du Lycée, Pau (Basses-Pyrénées).
KELLER, 170 bis, boulevard Hausmann, Paris (8°).
S. NENTHEN, Le Pradet (Var)
S. NIVOIT, 4, rue de la Plaque, Paris (7°).
S. WORMS DE ROMILLY, 5, rue du Général-Langlois, Paris (16°).

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. AMIOT, 4, rue Weber, Paris (10°)
S. BADOUREAU, 24, rue d'Anjou hotel du Prince-de-Galle, Paris (8°)
BOELL, 167, boulevard Malesherbes, Paris (17°)
CARCANAGUES, 72, boulevard Richard-Lenoir, Paris (11°)
S. CLÉRAULT, 42, rue Monceau, Paris (8°)
S. FÈVRE, 26, rue Laffitte, Paris (9°), et 1, avenue Alphonse-XIII, Paris (16°)

MM.

- S. HEURTEAU (Emile), 17, rue de Chy, Paris (9°).
JORDAN (Camille-M-E-C), 48, rue de Varenne, Paris (7°)
LEDoux, 250 bis, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
MRUNGEY, 7, rue de Thionville Toulouse (Haute-Garonne)
MUSSY, 39, avenue du Roule Neuilly-sur-Seine (Seine)
NOBLEMAIRE (Gustave), 58, rue de la Boétie, Paris (8°).
S. OPPERMAN, 2, rue Gustave-Ricard Marseille (Bouches-du-Rhône)
S. P. SOUBLYRAN (DE), 102, boulevard Piché, Paris (17°).

3 — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- BAILLY (Lucien), 11, rue Rigault Nancy (Meurthe-et-Moselle)
CUVELLIER, 24, rue Edouard-Belaert, Lens (Pas-de-Calais)
DUVERDIER, Tours (Indre-et-Loire)
S. JAPIOT, 87, boulevard Saint-Germain, Paris (6°)
S. LEAUTÉ (André), 26, rue Fabert, Paris (7°).
S. RATEAU, 40, rue du Colsec, Paris (8°).

4° FONCTIONNAIRES DÉMISSIONNAIRES.

§ 1 — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- BARTHÉLÉMY, 6, avenue Gambetta, Troyes (Aube).
DELOUE (Albert), supérieur de l'Institution Saint-Jean, Saint-Quentin (Aisne).

MM.

- S. DESCHAMPS, 20, boulevard Diderot Paris (12°).
S. PELNARD, 92, boulevard Raspail Paris (6°)
VAUCHERET (André), Limoges (Haute-Vienne)

II

Questions actuelles

Revision du taux des indemnités pour frais de tournées et de changement de résidence.

Comme suite à la lettre publiée dans le précédent *Bulletin* de novembre 1919, notre Association a adressé à M. l'inspecteur général VOISIN la deuxième lettre ci-après

Paris, le 10 décembre 1919

A M VOISIN, inspecteur général des ponts et chaussées

Monsieur l'inspecteur général et cher camarade,

Comme suite à ma précédente lettre sur les modifications à apporter au tarif des indemnités de tournées et frais accessoires, j'ai l'honneur de vous exposer ci-après les desiderata de notre Association relatifs au tarif des frais de changement de résidence :

I — Une première remarque domine toute la question. Tout le monde reconnaît que les tarifs actuels sont déraisonnables et l'Administration ne le conteste pas. Si elle liquide encore aujourd'hui les états de frais dressés sur les bases de la circulaire du 28 octobre 1909, c'est que en l'absence de tout texte modifiant cette circulaire et établissant un nouveau barème elle ne peut faire autrement. Mais elle se déclare disposée dès que ce nouveau barème sera approuvé, à l'appliquer rétroactivement aux déplacements effectués depuis le 1^{er} juillet 1919.

Or presque tous les changements de résidence de l'année 1919, dont le nombre est tout à fait exceptionnel, sont antérieurs à cette date, la grande majorité prend place en mars et en avril au moment de la démobilisation et des remaniements de poste consécutifs. Si la rétroactivité part du 1^{er} juillet, le bénéfice de cette mesure bienveillante sera presque entièrement perdu. Nous vous prions très instamment d'insister avec la plus grande énergie pour que cette rétroactivité remonte au 1^{er} janvier 1919 et permette ainsi de donner à tous les agents affectés à un nouveau poste, après avoir servi aux armées, une juste réparation des charges qui leur ont été imposées par la hausse des prix.

II — En ce qui concerne le taux futur à fixer, nous nous permettons de présenter les remarques suivantes :

Les chiffres que votre Commission a envisagés représentent une majoration de 200 p 100 des frais fixes et de 50 p 100 de l'indemnité myriamétrique. L'expérience des prix actuels, dont le maintien et peut-être l'augmentation dans l'avenir ne fait plus de doute pour personne, conduit à affirmer que ces majorations sont encore très insuffisantes. Si l'on admet comme devant être maintenus les cadres et catégories fixes par

la circulaire de 1909, nous n'hésitons pas à affirmer que le taux futur ne peut être fixé au-dessous des chiffres suivants :

GRADE	CÉLIBATAIRE OU VEUVE SANS enfants	MARIÉ.	INDEMNITÉ MYRIANÉRIQUE	SUPPLÉMENT par PERSONNE.
Ingénieur en chef...	350	1.000	6	3
Ingénieur ordinaire.	300	900	5	3

Il comporte une grosse majoration de la partie fixe, en raison des frais généraux indépendants de la distance, et une augmentation assez sensible de l'indemnité supplémentaire, qui tient compte du nombre d'enfants.

Nous avons fait, à quelques cas d'espèce, l'application des trois tarifs ci-dessus; leur comparaison avec les frais réels fournit les indications suivantes :

GRADE.	SITUATION de FAMILLE	DEPLACEMENT FFECTUÉ.	FRAIS LIQUIDÉS			FRAIS RÉELS.
			au tarif de 1909.	au tarif de la com- mission	au tarif proposé.	
Ingénieur ordin ^{re} .	Marié (1 enf.)	Chartres à Toulon...	468 15	927 22	1824 80	2410 »
	Marié(s enf.).	Marseille à Versaille ^e	392 .	813 »	1505 »	1347 50
	Marié (1 enf.).	St.-Jean-de-Maurien- ne à Lille... ..	470 95	881 32	1142 40	2052 55
Ingénieur en chef	Marié (1 enf.)	Toulon à Agen... .	454 50	951 75	1664 20	2250 »
Ingénieur ordin ^{re} .	Célibataire ...	Nantes à Lille... .	185 40	403 10	638 50	650 15
	Marié (2 enf. et 1 person- ne à sa char- ge).....	Gex à Belfort... .	327 »	715 50	1482 40	2247 25

Cette comparaison montre que le barème que nous proposons ne comporte même pas le relèvement répondant aux conditions actuelles de la vie. Il apparaît comme un minimum au-dessous duquel on ne saurait descendre sans injustice.

III. — Mais nous nous sommes demandés si une modification de principe ne serait pas équitable, pour rapprocher davantage de la réalité l'évaluation forfaitaire qui est la base du règlement des frais de déplacement.

Le principal reproche adressé à la classification en usage est qu'elle ne tient que très approximativement compte des charges réelles supportées.

D'une part, en effet, elle traite également le célibataire, qu'il vive en garni ou dans ses meubles, et le veuf sans enfants, qui a bien souvent conservé le mobilier entier de son ménage. D'autre part, elle ne tient pas

compte des différences très notables, suivant les régions, des prix qui représentent dans les frais de transport, la part « manutentions de chargement et déchargement, location du matériel, faux frais, etc. », variables suivant qu'on habite une grande ville, qu'on assure le retour du matériel à plein ou à vide, qu'on se rend dans les régions libérées ou dans une région où la situation est normale, etc.

Nous ne jugeons pas souhaitable le remboursement des frais réels, sans limitation d'aucune sorte, qui serait d'une application délicate et pourrait conduire à des abus. Mais nous pensons que l'on pourrait s'en rapprocher en admettant les frais réels avec une limitation du tonnage ou du volume d'après lequel serait calculé l'indemnité allouée pour un transport de mobilier. On pourrait ainsi éviter les abus signalés, tout en adaptant les indemnités aux conditions locales.

Cette limitation se présente d'une manière particulièrement simple, en raison de l'homogénéité du matériel employé par les entreprises de déménagement, dont les unités varient de 28 mètres cubes à 6 mètres cubes, avec les échelons 24, 18, 12 et 8 mètres cubes.

Les frais de déménagement, dont le transport du mobilier constitue la plus large part, seraient donc remboursés suivant état des frais réels, dûment justifiés, et dans la limite des dépenses correspondant aux limites ci-après appliquées au poids et au volume, suivant le caractère plus ou moins encombrant des objets transportés.

GRADES.	CÉLÉBRAIRE.		MARIE OU VEU.		POUR CHAQUE ENFANT.		Pour chaque personne vivant avec lui ou autre que femme ou enfant.	
	Volume.	Poids.	Volume	Poids.	Volume.	Poids.	Volume.	Poids.
Ingénieur en chef..	12	6 t.	28	14 t.	6	3 t.	3	1 t. 5
Ingénieur ordin ^{re} .	8	4 t.	28	14 t.	6	3 t.	3	1 t. 5
Sous-Ingénieur...	8	»	24	»	»	»	»	»
Cond ^e et adj. tec ⁿ .	6	»	18	»	»	»	»	»

Telles sont les bases des modifications que nous croyons devoir soumettre à l'appréciation de la commission que vous présidez. Si vous jugez de plus amples explications utiles, nous vous serions reconnaissants de convoquer notre secrétaire adjoint M. Arbelot, qui a été particulièrement chargé de l'étude de la question.

En saisissant cette occasion de vous exprimer nos remerciements pour l'accueil fait par la commission à notre précédente communication, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur général et cher Camarade, à nos sentiments dévoués.

Signé : C. COLSON.

D'autre part, M. le Ministre des finances a communiqué, en ce qui concerne les frais de déménagement, l'avant-projet de règlement ci-après :

Avant-projet de règlement concernant les frais de déménagement.

DROITS AUX FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT.

Tout fonctionnaire changé de résidence pour raisons de service ou d'office aurait droit à des frais de déménagement.

Les changements de résidence donneraient droit également à l'allocation des frais de l'espèce, lorsqu'ils résulteraient :

- 1° D'admission ou de réintégration dans l'Administration;
- 2° De départ de l'Administration par suite soit d'admission à la retraite, soit de mise en disponibilité ou en non-activité pour toute autre cause que par mesure disciplinaire.

Seraient considérées comme prononcées pour raison de service, même si elles étaient consécutives à des demandes formées par les intéressés, les mutations ayant pour effet de faire changer de résidence des fonctionnaires ayant accompli un séjour de six années au moins dans certaines localités où le climat est particulièrement rude. La liste de ces localités serait fixée par décret.

La veuve, les orphelins mineurs et la mère veuve vivant avec son fils (ou sa fille) d'un fonctionnaire décédé en activité de service auraient droit aux frais de déménagement pour rentrer dans leurs foyers.

Les changements de résidence pour mise en congé pour convenances personnelles par suite de permutation, de démission ou de révocation n'ouvriraient jamais le droit aux frais de l'espèce.

COMPOSITION DES FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT.

Les frais de déménagement comprendraient :

- 1° Une indemnité kilométrique;
- 2° Une indemnité fixe;
- 3° Une indemnité de transport du mobilier.

INDENNITÉ KILOMÉTRIQUE.

L'indemnité kilométrique serait destinée à assurer le transport par chemins de fer, tramways ou voitures publiques et, à défaut, par voitures de louage, du fonctionnaire et, éventuellement, des membres de sa famille (femme, enfants mineurs et mère veuve) vivant avec lui et participant effectivement au changement de résidence.

L'indemnité kilométrique en chemin de fer serait allouée en raison des distances à parcourir par voie ferrée comptées de la gare la plus rapprochée du lieu de départ à la gare la plus rapprochée du lieu de destination.

L'indemnité kilométrique en tramway ou en voiture publique serait allouée, à défaut de chemin de fer, pour les distances à parcourir sur les routes où existe un de ces moyens de transport.

L'une et l'autre seraient décomptées conformément aux indications qui figurent aux tarifs et aux barèmes ou documents en tenant lieu :

- 1° En 1^{re} classe, pour les préfets, sous-préfets, directeurs ou inspecteurs départementaux ou assimilés;

2° En 3° classe, pour les personnels subalternes, sous-agents, gens de service;

3° En 2° classe, pour les catégories de personnel intermédiaires entre les deux précédentes.

L'indemnité kilométrique en voiture de louage ne serait allouée qu'en l'absence de tout autre mode de transport. Elle serait de 1 franc par kilomètre pour les 25 premiers kilomètres et de 0 fr. 60 pour les suivants, chiffres forfaitaires quel que soit le nombre de personnes participant au changement de résidence et quelle que soit la catégorie de personnel

INDEMNITÉ FIXE.

L'indemnité fixe de déménagement serait destinée à faire face aux dépenses occasionnées par le déménagement, l'emmenagement, ainsi que par le camionnage des bagages et du mobilier tant à l'arrivée qu'au départ.

Elle comporterait deux taux différents applicables l'un aux fonctionnaires chefs de famille, l'autre aux célibataires. Le tarif serait le suivant :

	Chef de famille	Célibataire
Prefet, premier président de cour d'appel, recteur d'académie, trésorier-payeur général, etc.....	240 fr	100 fr.
Inspecteur départemental, ou assimilé, sous-préfet, directeur.....	210 —	80 —
Personnels subalternes, sous-agents, gens de service	110 —	80 —
Catégories de personnel intermédiaires entre les deux précédentes.....	160 —	80 —

Pour l'application du tarif ci-dessus, on devrait entendre par fonctionnaire chef de famille les fonctionnaires mariés, veufs avec enfants, divorcés ou séparés judiciairement avec enfants et ceux vivant avec leur mère veuve.

INDEMNITÉ DE TRANSPORT DE MOBILIER.

L'indemnité de transport de mobilier aurait pour but de faire face aux dépenses occasionnées par le transport du mobilier soit par chemin de fer, soit, à défaut, par voie de terre.

Elle comporterait, comme la précédente, deux taux différents et serait basée sur le port des mobiliers effectivement transportés, dans les limites ci-après :

	Chef de famille	Célibataire.
Prefet, premier président de cour d'appel, recteur d'académie, trésorier-payeur général, etc.....	6 000 kgr.	3.000 kgr.
Sous-préfet, directeur et inspecteur départemental ou assimilé.....	3 000 —	2.000 —
Personnels subalternes, sous-agents, gens de service.....	1 500 —	300 —
Catégories de personnel intermédiaires entre les deux précédentes.....	4.000 —	1.000 —

Lorsque le transport aurait lieu par voie de fer, le décompte de l'indemnité s'établirait d'après les tarifs de la petite vitesse.

Pour les transports sur les routes de terre, elle serait décomptée à raison de 1 fr. 80 par tonne et par kilomètre.

Le droit à l'indemnité ne serait valable que pendant un délai de six mois à partir de la date de la mutation.

PAYEMENT DES FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT.

En principe, le paiement des frais de déménagement serait fait par anticipation à l'intéressé, sauf toutefois pour l'indemnité de transport du mobilier dont le décompte serait subordonné à l'exécution dudit transport et à la justification des quantités transportées.

Le représentant de l'Association, dans la commission Voisin, a signalé les points de cet avant-projet qui paraissent particulièrement inacceptables :

1° Restrictions au droit aux frais de déménagement;

2° Restrictions au nombre de membres de la famille pouvant bénéficier de l'indemnité kilométrique (nous avons demandé qu'on reproduise les termes de la circulaire de 1909 en y ajoutant les domestiques);

3° Insuffisance flagrante des indemnités fixes et de transport de mobilier;

4° Absence totale de majoration proportionnelle au nombre d'enfants.

Le Comité s'est rallié en définitive, sous réserve que ces divers points seraient amendés, à un mode de remboursement comprenant une indemnité de transport des personnes, analogue à celle prévue au projet des finances, et une indemnité unique de transport de mobilier analogue à l'ensemble de l'indemnité fixe et de l'indemnité de transport de mobilier du même projet.

Les conclusions de la commission vont être prochainement adressées à l'Administration.

En ce qui concerne les ingénieurs des mines, les conclusions de la même commission seront également valables, les deux administrations étant décidées à appliquer pour le règlement des frais accessoires et de tournées les mêmes barèmes.

Le relèvement des frais spéciaux au service des mines (indemnités pour tournées souterraines, essais et épreuves, examens automobiles, etc.) a déjà été examiné par le conseil général des mines.

* * *

La lettre-circulaire ci-après, relative à la répartition du contrôle des voies ferrées d'intérêt local entre les services des ponts

et chaussées et des mines, a été adressée aux ingénieurs en chef du service ordinaire :

Paris, le 25 janvier 1920.

Mon cher Camarade,

Le Comité de l'Association des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines a eu connaissance des difficultés qui se sont produites dans plusieurs départements, au sujet de la réorganisation des services de contrôle des voies ferrées d'intérêt local effectuée à la suite de la circulaire ministérielle du 5 février 1918, relative à l'application des réglemens d'administration publique pris en vertu de la loi du 31 juillet 1913. La répartition des services entre le personnel des ponts et chaussées et celui des mines s'est trouvée modifiée dans des conditions qui pouvaient troubler la bonne harmonie entre les ingénieurs des deux corps d'une part, entre leurs collaborateurs, d'autre part. D'accord avec les administrations centrales intéressées, il nous a paru que le meilleur moyen d'éviter tout froissement et toute apparence d'empiètement sur les pouvoirs des préfets était de faire appel aux sentiments de camaraderie des ingénieurs. C'est dans ce but que le Comité m'a chargé d'adresser la présente lettre à tous les ingénieurs en chef des départements. Elle ne saurait viser spécialement la situation du contrôle dans votre résidence, puisque nous ne sommes nullement renseignés sur cette situation. Elle a simplement pour but de vous faire connaître les difficultés qui sont nées de divers côtés et d'appeler votre attention sur l'intérêt capital qui s'attache à les faire disparaître ou à les prévenir, le cas échéant.

Dans la plupart des départements, le contrôle des voies ferrées d'intérêt local était confié, avant la guerre, au personnel des ponts et chaussées ou du service vicinal, sauf en ce qui concerne le contrôle du matériel et de la traction, dont le personnel des mines était chargé, à raison de sa connexité avec celui des appareils à vapeur. Par suite du petit nombre des fonctionnaires des mines, la mobilisation avait jeté plus de trouble encore dans leur service que dans celui des ponts et chaussées. L'éloignement de l'agent des mines chargé provisoirement d'une circonscription dont le titulaire était absent a conduit les préfets, dans de nombreux cas, à confier les fonctions de contrôle dont il était chargé à un agent d'une autre administration. Dans la réorganisation prévue par la circulaire du 5 février 1918, cette dépossession a été parfois consacrée sans limitation de durée.

La demobilisation permet maintenant de revenir à la situation normale et l'équité exige que les fonctionnaires de chaque ordre retrouvent la situation qui était faite à eux ou à leur prédécesseur dans le même poste avant la guerre. Il appartient aux ingénieurs en chef des ponts et chaussées, chefs du service du contrôle départemental, de présenter des propositions aux préfets pour l'organisation du contrôle local et il est extrêmement désirable que leur initiative s'exerce dans ce sens. Vous savez que nos camarades des mines et leurs collaborateurs sont bien moins favorisés, en général, que le personnel des ponts et chaussées au point de vue des allocations locales s'ajoutant aux traitements; il serait très fâcheux qu'ils fussent privés de celles dont ils bénéficiaient avant la guerre. Vous obtiendrez sans doute aisément du préfet des mesures absolument conformes à l'esprit des décisions gouvernementales en vertu desquelles on doit rechercher tous les moyens de faire disparaître le préjudice causé aux agents des services publics par la guerre. En cas d'objections, vous pourriez facilement faire appuyer vos propositions par l'Administration centrale.

Il est vrai que, dans certaines régions, la pénurie de personnel des mines peut avoir tellement éloigné l'agent chargé en ce moment d'un service qu'il lui serait très difficile actuellement de s'acquitter d'un contrôle antérieurement réuni à ce service. En pareil cas, le maintien temporaire des organisations adoptées pour pourvoir à cette difficulté peut

s'imposer. Si elles ont eu jusqu'ici un caractère provisoire, il importe qu'elles le conservent. Si elles ont été prises sous forme de dispositions définitives, il serait bon d'informer les camarades des mines intéressés que des propositions tendant au retour à l'état antérieur seront présentées aussitôt que l'éloignement qui met obstacle à ce retour aura cessé.

Nous ne doutons pas, mon cher Camarade, de votre bonne volonté à faire rendre au personnel des mines les situations, quelles qu'elles fussent, qui lui appartenaient dans le contrôle des voies ferrées d'intérêt local avant la guerre. Si nous nous permettons d'appeler votre attention sur l'urgence des mesures à proposer dans ce sens, au cas où il y en aurait dans votre département, c'est qu'il nous a paru que prendre une telle initiative, pour ne pas laisser nos camarades des mines dans la nécessité de formuler des réclamations, rentrait essentiellement dans les attributions d'une Association groupant les ingénieurs des deux corps pour le plus grand bien des uns et des autres.

Le Comité vous serait reconnaissant de vouloir bien faire savoir à son président (139, boulevard Saint-Germain) si la question se pose dans votre service et quelle solution vous croyez pouvoir lui donner.

Voire bien dévoué,

Signe C COLSON,
Président du Comité du P C M

Le Gerant M LE CREURER
117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VI^e)